

Père Bernard, Famille Missionnaire de Notre-Dame. Paris, le jeudi 7 avril 2011.

La famille selon le plan de Dieu, le sacrement du mariage, questions actuelles concernant l'union conjugale et la procréation.

La famille, Gaudium et Spes, le troisième millénaire, millénaire des familles.

Bien chers amis, c'est la première fois que j'interviens dans le cadre de la formation de l'Institut Politique Léon Harmel, je fais appel à votre indulgence, mais je suis très heureux de pouvoir apporter ma petite contribution sur le vaste sujet : ***couple et famille***. Je reprendrai très probablement des sujets qui ont déjà été traités par d'autres. Vous connaissez bien l'expression : « Bis repetita placet ! ». Saint Ignace de Loyola demandait à ses Retraitants de méditer, plusieurs fois, les mêmes Exercices. Les répétitions étaient très importantes dans sa méthode. J'ai confié au Cœur de Jésus et à Notre-Dame des Neiges - à laquelle les membres de notre Famille Missionnaire sont consacrés - ces quatre heures de formation. Le sujet, en effet, est tellement important ! J'espère, malgré que je ne sois pas un professeur, que ce que je vais développer - et qui ne m'appartient pas, puisque c'est l'enseignement de l'Eglise - vous éclairera et vous permettra de mieux comprendre l'urgence pour l'avenir de l'humanité et de l'Eglise d'annoncer ***la nature et la mission de la famille dans le plan de Dieu***. L'Eglise enseigne, en se fondant sur la Loi naturelle, que la famille n'est pas une institution humaine mais une institution divine. Cette institution naît au moment du mariage entre un homme et une femme qui se donnent et se reçoivent l'un l'autre. C'est à la famille - et à la famille seule - que Dieu Créateur a confié la mission sacrée de transmettre la vie. Les époux doivent exercer une paternité responsable. Les conditions de possibilité d'une telle paternité responsable sont posées par le lien du mariage qui crée une "intime communauté de vie et d'amour", jouissant de la stabilité nécessaire à l'accueil et à l'éducation des enfants. La paternité responsable des époux, cependant, ne devrait pas être vécue d'une manière irrationnelle ou passionnelle. Les époux ne doivent jamais oublier qu'en tant que procréateurs, ils ne sont ni les "créateurs", ni les "co-créateurs", ni les "producteurs" de la vie de leurs enfants, mais les "collaborateurs" de Dieu Créateur. Du fait de son institution divine et de sa mission de procréation, la famille est « souveraine ». L'Etat n'a pas autorité pour s'immiscer dans la vie intime des époux. Sa mission est de protéger les familles et non de les empêcher d'exercer leur mission procréative, en reconnaissant cette vérité fondamentale de la Loi naturelle : la famille, seule, est « sanctuaire de la vie ». Nous nous efforcerons, dans notre première partie, de vous donner l'essentiel du patrimoine moral de l'humanité concernant la famille, dont le fondement, je le répète en le soulignant, est la Loi naturelle qui concerne toute l'humanité.

Dans la deuxième partie de notre enseignement, nous voudrions montrer l'apport de la grâce du sacrement du mariage et donc de Jésus, qui s'engage avec les époux. Il est très important de faire découvrir l'aide que le Christ apporte aux conjoints pour vivre leurs responsabilités d'époux et de parents. Il n'est pas suffisant, cependant, de donner un enseignement sur le sacrement du mariage, il faut aussi faire découvrir l'idéologie qui s'oppose au plan de Dieu sur la famille, et qui a été clairement décrite par le docteur Pierre Simon, ancien Grand Maître de la Grande Loge de France, dans son livre *De la vie avant toute chose*¹ : la dissociation volontaire de l'union conjugale et de la procréation n'est pas anodine. La vie humaine doit perdre son caractère sacré de la Genèse, elle ne devrait plus être considérée comme une création de Dieu, mais comme une "production humaine". Cette production humaine doit être programmée non plus par les familles, mais par les politiques et les scientifiques. Cette production humaine devrait répondre à des critères qualitatifs impératifs : aucun défaut, aucun handicap.

Dans la troisième partie, nous approfondirons trois thèmes importants : l'amour conjugal, la procréation, la paternité responsable. Nous n'oublierons pas de parler de notre contexte relativiste.

Dans la quatrième partie, nous voudrions reprendre les intuitions de Jean-Paul II : la Famille est « Gaudium et Spes », joie et espérance pour l'humanité et l'Eglise. Nous désirons vous faire connaître la Charte des Droits de la Famille promulguée par le Saint-Siège et vous inviter à comprendre l'urgence de la

¹ Pierre SIMON, *Dela vie avant toute chose*, Editions Mazarine, 1979 ?

faire découvrir. Nous concluons par la grande espérance de Jean-Paul II : le troisième millénaire sera le millénaire des familles.

Je pensais vous préparer un dossier, mais mon devoir d'état ne me l'a pas permis. Vous pourrez retrouver ce dossier, dans les jours à venir, et le texte de mes interventions sur notre Site internet : www.fmnd.org - Je pensais ne parler que 45 minutes pour vous laisser 15 minutes pour les questions, mais je ne sais pas si j'arriverai à tenir mes promesses.

I) LA FAMILLE DANS LE PLAN DE DIEU DANS LA SOCIETE ACTUELLE

A) La Famille dans le plan de Dieu Créateur selon l'enseignement de l'Eglise

Les Pères du Concile Vatican II ont dit, dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* (47), que « *la santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale* ». Mais au moment où *Gaudium et Spes* était promulguée en 1965, de graves menaces pesaient sur le mariage et la famille : « *La dignité de cette institution, disaient les évêques, ne brille pourtant pas partout du même éclat puisqu'elle est ternie par la polygamie, l'épidémie du divorce, l'amour soi-disant libre, ou d'autres déformations. De plus, l'amour conjugal est trop souvent profané par l'égoïsme, l'hédonisme et par des pratiques illicites entravant la génération* ». Aujourd'hui, les menaces se sont aggravées et elles empêchent à beaucoup de nos contemporains de comprendre la vraie nature et la vraie mission de la famille. Des Nations ont légalisé le mariage homosexuel. Des personnes et groupes militent, en France, pour sa légalisation en accusant l'Eglise d'intolérance et d'ingérence dans la vie privée des personnes. Cette question accusatrice est posée à l'Eglise : pourquoi s'obstiner à ne présenter qu'un seul modèle de famille, fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme, mariage qui serait à l'origine du lien indissoluble entre les conjoints, qui ne seraient plus deux mais une seule chair ? Pourquoi proclamer encore cette phrase de l'évangile d'un autre temps : « que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni » (Mt 19, 8) ?

Le Concile Vatican II a ainsi défini la famille : « *Intime communauté de vie et d'amour* ». Il a rappelé que « *Dieu lui-même est l'auteur du mariage qui possède en propre des valeurs et des fins diverses ; tout cela est d'une extrême importance pour la continuité du genre humain, pour le progrès personnel et le sort éternel de chacun des membres de la famille, pour la dignité, la stabilité, la paix et la prospérité de la famille et de la société humaine tout entière* » (48). Le fondement de ces affirmations est **la Loi naturelle**, révélée avec autorité dans le livre de la Genèse et d'autres livres de la Bible. Les hommes de bonne volonté sont capables de reconnaître que cette affirmation donnée par l'Eglise appartient bien au Patrimoine moral de l'humanité, même si l'interprétation de cette Loi est différente dans les diverses traditions des Nations.

Ceux qui rejettent Dieu, ou qui ne le connaissent pas encore, n'acceptent pas que **les lois du mariage et de la famille n'ont pas été promulguées par les hommes mais par Dieu**. La réponse du Conseil constitutionnel de la France à la question du mariage homosexuel est significative : il n'a pas compétence pour dire si le mariage homosexuel est conforme à la Constitution, mais si le Législateur le légalisait, alors il pourrait dire qu'il est constitutionnel ! Le Conseil constitutionnel, par cette réponse, révèle sa conception du fondement des lois du mariage et de la famille : non pas l'autorité de la Loi naturelle, mais celle du parlement humain ! Vous comprenez l'importance, avec *Gaudium et Spes*, de commencer nos approfondissements sur la famille par le fondement de la Loi naturelle qu'est **Dieu**. Aucune autorité humaine ne peut changer les lois du mariage et de la famille, puisque Dieu en est l'auteur. Nous devons, bien évidemment, développer nos approfondissements pour montrer que ce fondement n'est absolument pas irraisonnable. La raison humaine qui recherche vraiment la vérité ne peut que découvrir à quel point le respect de la Loi naturelle concernant la famille garantit la dignité, la stabilité, la paix, la prospérité de la famille et de la société humaine tout entière, selon les termes mêmes de *Gaudium et Spes*.

Pour quelles raisons Dieu a-t-Il créé le mariage ? *Gaudium et Spes* répond : « *En vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société* ». Soulignons ce triple bien du mariage : il est un vrai bien pour les époux, il ne supprime pas leur liberté mais la protège, il n'est pas un fardeau. Le mariage est aussi un bien pour les enfants qui ont besoin de l'amour et de la stabilité de leurs parents. Il est enfin un bien pour la société, parce que la famille est la cellule de base de la société, elle lui donne ses membres, elle les éduque.

Le Concile dit encore que **le mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation**. Pour l'Eglise, « *les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes* ». Il est très important de faire découvrir qu'il existe un lien intrinsèque entre union intime des époux et procréation. Ce lien, aucune autorité humaine ne peut le

dissoudre, parce qu'il appartient à l'essence même du mariage. Paul VI a enseigné avec autorité dans l'Encyclique *Humanae Vitae*, le 25 juillet 1968, que dissocier volontairement union et ouverture à la vie, c'est contredire au plan de Dieu et à sa volonté et contredire à la nature de l'homme et de la femme et de leur rapport le plus intime (HV 13). L'homme et la femme, disait Paul VI, ne sont pas les maîtres des sources de la vie humaine, mais les ministres du dessein établi par le Créateur. Ce grand Pape, au moment où un vent de contestation soufflait sur l'humanité pour imposer partout la soi-disant « révolution sexuelle », a eu le courage d'affirmer que ***tout acte qui dissocie par quelque moyen que ce soit l'acte sexuel de son ouverture à la vie est immoral*** (HV 14). Une telle dissociation volontaire équivaldrait à prendre la place de Dieu. A la suite de Jean-Paul II, nous ne devons pas avoir peur de dire que l'Encyclique « *Humanae Vitae* » est ***prophétique***. Peu importe que nous allions à contre-courant ! L'Eglise doit témoigner courageusement de la Vérité. Elle n'est pas, cependant, inhumaine en annonçant avec douceur et fermeté la Vérité. Elle ne proclame pas des interdits qui empêcheraient le bonheur des couples. Elle n'est pas l'Eglise du « non » mais l'Eglise du « Oui » au véritable amour conjugal, du « Oui » à la vie, du « Oui » à la vérité. Comprenons-le en profondeur, tous les hommes de bonne volonté ont droit à entendre cette vérité concernant le don de la vie humaine : la procréation est ***une participation spéciale à l'œuvre créatrice de Dieu***. La mission de procréation exige de la générosité de la part des époux, mais elle est belle et grande : Dieu veut collaborer ***avec les époux, pour agrandir et enrichir sa propre famille !*** La procréation est, du fait de cette belle et grande mission, ***un devoir***. Les premiers mots de l'Encyclique « *Humanae Vitae* » de Paul VI, écrite pour donner une réponse magistérielle à la question de la contraception, sont significatifs : « *du très grave devoir des époux de transmettre la vie humaine* » !

La transmission de la vie, cependant, doit être conforme à la dignité personnelle de l'homme et de la femme, libres et responsables. Les époux doivent donc exercer une ***paternité responsable***. Est-il impossible de concilier paternité responsable et obéissance à la Loi de Dieu, rappelée par le Magistère ? Jésus peut aider les conjoints qui se trouvent dans des situations très difficiles. Il a connu le combat de l'agonie : « *que ce Calice s'éloigne loin de moi* », mais Il a dit : « *non pas ma Volonté, mais la Tienne* ». ***Ayons confiance : Dieu ne demande jamais l'impossible***. Le Magistère de l'Eglise ne fait pas peser de poids insupportables sur les épaules des époux, il leur indique le chemin de la vérité, du bel amour, de la fidélité et du vrai bonheur conjugal. Faire consciemment et librement le choix du mal ne peut pas obtenir le vrai bonheur des conjoints, voilà l'enseignement fondamental d'*Humanae Vitae* !

Jean-Paul II, le 2 février 1994, avait écrit une lumineuse « lettre aux familles ». Il voulait faire découvrir que la famille est issue du mystère trinitaire. Dieu Trinité est comme une Famille, la Famille divine. Il est une communion de Personnes tout en n'étant qu'un seul Dieu. Quel est le secret de cette Famille divine ? L'Amour, sans oublier la Sagesse ! Dieu est Amour et, parce qu'Il est Amour, Il veut la création et au sommet de celle-ci : l'homme et la femme ! Pour le Pape de la famille, ***"la famille, qui naît de l'amour de l'homme et de la femme, est fondamentalement issue du mystère de Dieu"***. Dieu, cependant, est pur Esprit, alors que l'homme et la femme sont corps et esprit. Leur union conjugale n'est donc pas totalement identique à l'union des Personnes divines, mais elle doit tendre à imiter l'union des Personnes divines dans l'UN de la nature divine. Le ***"langage des corps"*** des époux devrait être le ***signe d'une union supérieure : l'union des personnes !*** L'amour conjugal, spirituel et corporel, dans le plan de Dieu, doit être ***durable et désintéressé !*** Le mariage n'est pas un contrat social, seulement, mais une alliance d'amour scellée sous le regard de Dieu, qu'aucune autorité humaine ne peut dissoudre. Les époux doivent s'aimer en imitant les Personnes divines, qui ne s'aiment pas pour un temps mais pour l'éternité !

L'amour conjugal, pour Jean-Paul II, doit être « ***désintéressé*** », car la personne doit se donner et non se rechercher pour imiter les Personnes divines qui ne donnent pas ce qu'Elles ont, mais ce qu'Elles sont. L'expression "don désintéressé" revient très souvent dans la lettre de Jean Paul II. Son insistance devrait faire comprendre combien un tel amour désintéressé est fondamental pour fonder une famille, issue du mystère de Dieu. Ce grand Pape disait encore que, pour être à l'image et ressemblance des Personnes divines, l'époux et l'épouse doivent s'unir "dans la vérité et dans l'amour". Dieu, en effet, est Vérité et Amour. Cet amour désintéressé, dans la vérité, trouve son accomplissement dans le ***don de la vie***. A la notion de "paternité responsable", utilisée pour la première fois par Paul VI dans "*Humanae Vitae*" (10), Jean Paul II ajoute la notion de "maternité responsable", car la décision de la procréation doit être un acte commun et responsable des deux époux. Le numéro 12 de sa lettre aux familles devrait être davantage connu : "le don réciproque de l'homme et de la femme n'a pas pour seule fin la naissance des enfants, il est

en lui-même *communio d'amour et de vie*." Mais ce don réciproque, soulignons-le avec Jean-Paul II, est "*un moment de responsabilité spéciale, notamment du fait de la faculté procréatrice de l'acte conjugal*".

Soulignons enfin ce qu'écrivait Jean Paul II sur *le rôle de la famille pour construire la civilisation de l'amour*. Dans notre civilisation de la production et de la jouissance, disait Jean-Paul II, les êtres humains risquent de ne plus être considérés comme des personnes à l'image et ressemblance de Dieu, mais comme des "choses" que l'on utilise. La femme peut devenir un objet pour l'homme. Les enfants deviennent une gêne pour les parents, ils prennent de la place et des biens. La famille devient aussi une institution encombrante pour la liberté. Jean Paul II a courageusement dénoncé les "cultures de mort" qui naissent des déviations au niveau de l'amour. Il n'y avait, pour ce Pape, qu'une civilisation de l'amour possible : celle qui se fonde sur le véritable amour, l'amour don désintéressé, à l'image des Personnes divines animées par l'Amour de charité. C'est en contemplant **la Sainte Famille de Nazareth** que l'homme découvre ce qu'est une famille à l'image et ressemblance de la Famille divine. Cette Sainte Famille n'est pas isolée, elle est "*la première de tant de familles saintes*".

Pour être complet dans notre présentation de la famille selon le plan de Dieu, il faut dire encore qu'elle est le « sanctuaire de la vie » et le premier lieu d'éducation humaine. C'est à la famille – et à la famille seule répétons-le encore – que Dieu a confié la grande et belle mission de transmettre la vie. Ce sont les parents, dans leur unité et leur complémentarité, qui ont la première mission de l'éducation humaine de leurs enfants. Pour les baptisés, enfin, la famille est comme une « petite église domestique » où l'on apprend à connaître Jésus et à aimer comme Lui. C'est dans la famille que l'on apprend à aimer de l'amour don désintéressé de soi en servant les autres membres de la famille. Au numéro 52 de *Gaudium et Spes* il est dit que « *la famille est en quelque sorte une école d'enrichissement humain, un lieu de rencontre de plusieurs générations qui s'aident mutuellement à acquérir une sagesse plus étendue et à harmoniser les droits des personnes avec les autres exigences de la vie sociale. Elle constitue le fondement de la société.* »

B) La famille dans le contexte relativiste qui est le nôtre

Ce lumineux enseignement de l'Eglise sur la famille n'est pas accepté par l'idéologie relativiste, il est donc important de chercher les raisons de ce rejet. Le docteur Pierre Simon, dans son livre "de la vie avant toute chose" (1979, éditions Mazarine pp 221-222), avait un but très précis en voulant dissocier l'union sexuelle de la procréation : "*Avec la pilule on dispose d'une vie sexuelle normale sans procréation; avec l'insémination artificielle, la procréation va se dérouler sans activité sexuelle... Il y aura d'un côté le couple affectif et sexuel - la femme procréatrice et l'homme non géniteur- et de l'autre, la société médiatisée par le médecin, qui rapproche la demande d'enfant d'une disponibilité de semence anonyme, contrôlée et gouvernée par la "banque du sperme". C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple... La sexualité sera dissociée de la procréation et la procréation de la paternité. C'est tout le concept de famille qui est en train de basculer ici.*" Cette idéologie s'est répandue dans des esprits et elle a permis de légaliser la contraception en 1967, l'avortement en 1975, les fécondations in vitro et aujourd'hui la recherche sur l'embryon. Cette idéologie a gravement obscurci des consciences. L'exercice de la sexualité, selon la Loi naturelle, ne pouvait advenir que dans le cadre du mariage. Par cette idéologie, il est devenu un exercice « normal » pour tous. Cet exercice a sa fin en lui-même : la libido, le plaisir sensuel égoïste. Des éducateurs incitent les adolescents à exercer la sexualité d'une manière irresponsable. Des politiques demandent actuellement que la contraception soit totalement gratuite pour eux. Paul VI avait prophétisé, au numéro 17 de son Encyclique *Humanae Vitae*, que l'esprit contraceptif ouvrirait une voie large et facile à l'infidélité conjugale, à l'abaissement général de la moralité, et à la perte du respect envers la femme. Il écrivait aussi que la contraception artificielle deviendrait une arme dangereuse dans les mains d'autorités publiques peu soucieuses des exigences morales et qui imposeraient à des peuples la contraception qu'ils estimeraient la plus efficace. Les Conférences du Caire et de Pékin, en 1994 et 1995, qui voulaient faire accepter contraception et avortement par tous les Etats du monde, révèlent à quel point Paul VI avait vu juste.

Après « *Humanae Vitae* », le Cardinal Joseph Ratzinger a donné une très importante Instruction « *Donum Vitae* » en 1987. Les dérives actuelles en bioéthique sont dues au non respect de la Loi naturelle, rappelée par Rome : *le don de la vie humaine ne peut provenir que de l'acte d'amour des époux*. Cet enseignement est fondé sur la loi naturelle et sur le lien indissociable : « union et procréation ».

Comprenons-le : ne pas respecter la souveraineté de la famille, ne pas respecter le lien indissoluble entre union sexuelle des conjoints et ouverture à la vie, c'est ouvrir la voie à de nouvelles et très dangereuses dictatures que Benoît XVI a courageusement appelées : dictatures du relativisme ! Le docteur Pierre Simon

voulait une mutation de la morale (p 146), un nouveau code éthique (p 199), une nouvelle définition de la vie qui perd le caractère d'absolu qu'elle a dans la Genèse. Pour cet ancien Grand Maître de la Grande Loge de France, ***la vie ne sera plus l'œuvre de Dieu mais "plus que jamais une production humaine"***(id. 255). Benoît XVI, dans son message pour la dernière marche pour la vie à Paris, a utilisé l'expression « combat pour la vie », on peut donc bien parler aussi de « combat pour la famille » car c'est le même combat ! Est-il possible, cependant, de trouver une voie de dialogue avec l'idéologie relativiste ou avec les théologiens de l'Eglise catholique qui, dans les années qui ont suivi 1968, ont parlé de « révolution sexuelle » ?

C) Comment trouver une voie de dialogue et un socle commun pour parler de la famille ?

Au moment où je rédigeais cette intervention, je communiquais par mail avec Pascal Jacob, un ami, père de famille nombreuse, professeur de philosophie à l'IPC. Il venait de m'envoyer son intervention sur la famille au colloque qui vient d'avoir lieu à Dijon. Je lui avais dit mon regret qu'il n'ait jamais parlé de Dieu dans sa conférence, très riche, très documentée et très nuancée. Je vous cite – avec sa permission - sa réponse : *« Il me semble que la question que vous posez est très fondamentale. La famille est d'abord une institution divine, mais il me semble qu'il faut d'abord montrer qu'elle est fondée sur la nature humaine. Si l'on ne montre pas cela, les chrétiens vont croire que nous sommes devant un arbitraire divin dont la sagesse échappe à notre intelligence, ou devant un arbitraire humain. L'alternative n'est donc pas "loi divine" ou "loi humaine", mais volonté divine, volonté humaine, ou institution naturelle. Or dans la famille s'articulent ces trois éléments, et nous avons plus que jamais besoin de manifester cette loi naturelle, enracinée dans la nature des choses que tout le monde peut, ou devrait pouvoir, reconnaître. J'ajoute que, pour un non croyant, l'origine divine est inaudible. Pour un croyant, elle va de soi s'il est un peu cultivé. Et s'il l'ignore alors le savoir ne l'instruira pas beaucoup mais le motivera seulement pour la défendre. Mais s'il n'est pas instruit, comment la défendra-t-il ? En revanche, son caractère d'institution naturelle me semble être quelque chose d'urgent à manifester face au relativisme. Sans quoi il me semble que l'incroyant s'en tiendra au relativisme culturel, et le croyant au volontarisme théologique. C'est là me semble-t-il l'enjeu essentiel de la philosophie. Aussi ne suffit-il pas de dire "c'est la volonté de Dieu", il faut encore montrer que cette volonté est traduite dans la réalité de la créature, telle que nous pouvons tous la connaître. Sans quoi on risque d'enfermer les chrétiens dans un volontarisme théologique finalement appauvrissant, où l'on est bien obligé d'admettre que dans un monde déchristianisé la loi divine est inaudible »*. Je suis bien d'accord avec Pascal Jacob sur le fait que l'on ne peut pas admettre un volontarisme théologique qui ne cherche pas à rendre raison de la Foi. Benoît XVI ne cesse de nous rappeler que Foi et raison sont indissociables. Mais je continue à penser, avec Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI, qu'on ne doit pas avoir peur de parler de ***Dieu comme fondement ultime de la Loi naturelle***. La métaphysique, partie intégrante de la philosophie, cherche la cause première et la découvre en l'Être, cause de tous les êtres. Saint Thomas d'Aquin, le Concile Vatican I - à la suite de Saint Paul - ont affirmé que tout homme de bonne volonté pouvait connaître l'existence de Dieu à partir de ce monde visible. L'intelligibilité de tous les êtres de notre création postule Dieu Créateur, qui a tout créé avec sagesse. La famille, elle-même, est intelligible. Les textes lumineux de l'Eglise en témoignent. Qui lui a donné cette intelligibilité ? Sinon Dieu ! Benoît XVI a dit, dans son discours mémorable aux parlementaires britanniques, que la religion n'était pas – pour les Etats - le problème mais la solution. Nous pouvons dire de même : Dieu n'est pas le problème - dans notre dialogue avec les non croyants - mais la solution ! Nous devons donc, et c'est ma conviction, témoigner du plan de Dieu sur la famille à tous les hommes de bonne volonté en recherche de la vérité. Ce plan de Dieu, nous ne l'imposons, mais nous avons la mission de le proposer avec des arguments solides et des mots qui parlent aux hommes d'aujourd'hui. Le plan de Dieu Créateur n'est pas arbitraire, il est profondément sage et cohérent, il correspond aux attentes profondes de la raison et du cœur humains. La famille, comme nous le dirons en conclusion dans la quatrième partie est vraiment *« joie et espérance »* du monde, parce que l'humanité a absolument besoin d'elle pour devenir **la Famille des Nations**.

D) Parler prophétiquement de la famille en comprenant les souffrances de beaucoup de couples

N'oublions pas, enfin, tous ceux qui souffrent des blessures de la famille. L'Eglise ne les oublie pas. Benoît XVI, le 24 juillet 2007, a parlé du divorce à 400 prêtres italiens des diocèses de Belluno-Feltre et Trévise (citation de Zénith). Il a expliqué que la grande nouveauté du phénomène du divorce, par rapport au passé, est que celui-ci fait désormais partie de la vie d'un très grand nombre de personnes ; il est ainsi devenu une chose normale et ternit la vision du mariage indissoluble. *« Le Droit canon suppose que*

*l'homme en tant que tel, même s'il ne possède pas une grande instruction, ait l'intention de réaliser un mariage selon la nature humaine, comme il est indiqué dans les premiers chapitres de la Genèse. Il est homme, il possède une nature humaine et sait par conséquent en quoi consiste le mariage. Mais aujourd'hui, cet axiome selon lequel l'homme entend faire ce qui est dans sa nature, un mariage unique, fidèle, se transforme en un axiome un peu différent » car le divorce est une expérience vécue par les autres. Ce n'est plus tout simplement la nature qui parle mais les autres hommes, ce que fait tout le monde et ce que font les autres hommes est se marier avec l'idée qu'un jour le mariage puisse ne plus marcher et que l'on puisse ainsi passer à un autre, à un troisième et à un quatrième mariage. Ce modèle 'comme fait tout le monde' devient ainsi un modèle en opposition avec ce que dit la nature. Pour aider les personnes à parvenir réellement au mariage, non seulement au sens de l'Eglise mais du Créateur, nous devons **réparer la capacité d'écouter la nature**. Redécouvrir derrière ce que tout le monde fait, ce que nous dit la nature elle-même, qui ne parle pas comme cette habitude moderne. Elle nous invite, en effet, au mariage pour la vie, dans une fidélité pour la vie, également avec les souffrances que comporte le fait de grandir ensemble dans l'amour ». Benoît XVI a encouragé le développement de réseaux de familles qui puissent s'entraider dans « cette situation moderne dans laquelle tout va contre la fidélité à la vie ». En cas « d'échec », le pape rappelle que s'il n'existait pas la volonté « au sens du sacrement » de vivre le mariage indissoluble, il y a éventuellement le procès pour la déclaration de nullité. « S'il s'agissait d'un mariage authentique et que les personnes ne peuvent par conséquent pas se remarier, la présence constante de l'Eglise aide ces personnes à supporter une autre souffrance », celle de « vivre dans un lien nouveau, mais pas le lien sacramentel, qui ne permet donc pas la pleine communion dans les sacrements de l'Eglise. Il faudrait ici enseigner et apprendre à vivre avec cette souffrance. Dans cette deuxième situation également, la présence du prêtre, des familles, des mouvements est extrêmement importante, ainsi que l'amour du prochain, un amour très spécifique. Et je crois que seul cet amour sincère de l'Eglise, qui se réalise à travers un accompagnement diversifié, peut aider ces personnes à reconnaître qu'elles sont aimées du Christ, qu'elles sont membres de l'Eglise même si elles se trouvent dans une situation difficile, et les aider à vivre ainsi la foi ».*

Je conclus cette première partie en disant qu'il ne faut pas oublier aussi les époux qui ne peuvent pas avoir d'enfants. Leur souffrance est grande. A la suite de Jean-Paul II, invitons-les à se tourner vers Jésus crucifié qui les aidera et leur permettra de vivre une autre paternité et maternité spirituelles fécondes.

II) MARIAGE ET SACREMENT DE MARIAGE, LES REPONSES AUX DEFIS ACTUELS

A) LE MARIAGE « AU COMMENCEMENT » DE L'HUMANITÉ

Avant de parler du sacrement du mariage, il est important de rappeler ces paroles de Paul VI : « *le mariage est une sage institution du Créateur pour réaliser dans l'humanité son dessein d'amour. Par le moyen de la donation personnelle réciproque, qui leur est propre et exclusive, les époux tendent à la communion de leurs êtres en vue d'un mutuel perfectionnement personnel pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies* » (HV 8). En deux phrases, Paul VI a résumé l'essentiel de la **Loi naturelle** concernant le mariage : le mariage n'est pas un contrat privé, mais une institution reconnue par la société. Les lois de cette institution, cependant, n'ont pas été « promulguées » par un parlement humain, comme nous l'avons déjà dit, mais par Dieu Créateur, qui a voulu le mariage en créant l'humanité.

Le mariage est en vue de l'union intime des époux (c'est-à-dire : d'un homme et d'une femme). Cette union n'est pas seulement une union physique, elle est une donation personnelle réciproque, propre et exclusive. Paul VI veut signifier, par ce dernier attribut « exclusive » que le mariage est indissoluble et qu'il ne concerne que deux conjoints, unis dans l'amour pour toute leur vie.

Le deuxième but du mariage est le don de la vie humaine. Ce don de la vie est beaucoup plus large que l'aspect purement biologique. Les époux ne « fabriquent » pas une nouvelle vie, mais ils collaborent avec Dieu Créateur à la génération et à l'éducation de nouvelles vies. L'Eglise s'appuie – pour affirmer cela – sur les premiers chapitres de la Genèse qui révèlent sans erreur la Loi naturelle.

Le Père Adnès, Jésuite, dans son cours sur le mariage à la Grégorienne à Rome (année universitaire 82-83), disait : « *Le mariage n'était pas considéré dans l'antiquité gréco-romaine comme un acte purement profane, civil. Ce n'est pas l'Eglise qui a introduit un mariage religieux ! Dans le paganisme, le mariage est un rite religieux : il est composé de rites symboliques très expressifs : bains sacrés, prière, sacrifices aux dieux... En Grèce : la célébration du mariage était un vrai mystère dans le sens culturel du mot. Il veut*

représenter le mariage archétype de Zeus et Era. Les chrétiens des premiers siècles étaient plus prompts que nous à comprendre l'analogie des Ephésiens : Christ-Eglise. Les noces humaines étaient l'image des noces (Gamos) divines ».

B) JÉSUS ÉLÈVE LE MARIAGE AU RANG DE SACREMENT

Le sacrement du mariage, par rapport aux autres sacrements, a une particularité propre : Jésus n'a pas institué le mariage, mais a élevé cette réalité « sacrée », instituée par Dieu en créant l'humanité, au rang de sacrement. Mais nous ne pouvons pas prouver par l'évangile le moment de l'élévation - par Jésus - du mariage au rang de sacrement. Aucun passage évangélique ne rapporte ce fait. Les évangiles parlent de l'énergie de Jésus pour rappeler l'indissolubilité du mariage (Mt 5, 31 et Lc 16, 18) et renvoyer ses adversaires à la Loi naturelle : *"Au commencement il n'en fut pas ainsi !"* Le mot "commencement" = "principium" renvoyait - c'est évident pour tous les théologiens - au dessein divin sur le premier couple révélé par Dieu dans le texte de la Genèse qui commence par le même mot : in principium (Mt 19, 3-9 et Mc 10, 2-12). Les mots grecs utilisés par Saint Matthieu et Saint Marc dans ce verset sont importants à souligner : « Au commencement, Dieu les fit mâle et femelle ». La différence des genres n'est pas due – comme cela est dit dans la théorie du gender - à la « fonction » de l'homme et de la femme dans la société, fonction qui serait dépendante de la culture judéo-chrétienne, mais cette différence est inscrite dans l'être de l'homme et de la femme ! Soulignons aussi la ferme conviction de Jésus : « *Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni !* »

Les Sadducéens, qui ne croyaient pas en la résurrection (Mt 22, 23-30 et Mc et Lc), pensaient avoir trouvé une objection forte contre la résurrection en demandant à Jésus de qui la femme qui a épousé 7 frères, pour répondre à la loi du lévirat, serait-elle l'épouse à la résurrection. Jésus répondit en faisant remarquer que *le mariage est une réalité de cette vie seulement*. Au Ciel, après la résurrection, on ne prendra plus ni mari, ni femme, mais on sera tous comme les anges. Attention à ne pas mal interpréter ce passage évangélique : Jésus ne méprise pas le mariage ! Il rappelle seulement qu'au Ciel la mission de la procréation ne sera plus à exercer, parce que le temps de la Création sera achevé pour laisser toute place à l'éternité de la Jérusalem nouvelle qui descend du Ciel d'auprès de Dieu (Ap 22).

Essayons de résumer la foi de l'Eglise sur « *l'institution du sacrement de mariage par le Christ* » en nous appuyant sur le cours donné par le Père Adnès, Jésuite, à la Grégorienne à Rome : « *A la différence de l'indissolubilité du mariage clairement exprimée dans le Nouveau Testament, disait-il, la sacramentalité a seulement un fondement dans l'Écriture que nous devons mettre en évidence* ». Pour les Pères, le mariage chrétien se distingue du mariage civil et social parce qu'il est sacré et religieux et soumis à la surveillance de l'Eglise. Saint Ignace d'Antioche (lettre à Polycarpe 5, 2) dit que le mariage convient aux hommes et aux femmes et que les chrétiens contractent leur union avec le conseil de l'évêque afin que le mariage se fasse selon le Seigneur et non selon la passion. Le mariage chrétien était entourée de cérémonies accomplies par l'évêque ou le prêtre : l'imposition du voile à la femme ; la bénédiction nuptiale de la femme ; l'union des mains entre les époux. Saint Grégoire de Nazianze (ep. 193) ne pouvant pas assister au mariage d'Olympe écrit à son tuteur : *"je suis présent avec le cœur... j'unis ensemble votre main à celle des deux jeunes et toutes les deux à celle de Dieu"*. Ainsi, selon les Pères, c'est Dieu Lui-même qui préside aux noces des époux, intervient personnellement, ratifie l'engagement. Dans les catacombes, ont été retrouvées des images païennes « christianisées » : coupes de noces sur le fond desquelles sont représentés les deux bustes des époux unis par Junon ou Eros. Au lieu d'Eros, les chrétiens ont peint le Christ qui unissait les époux chrétiens.

Parmi tous les Pères, c'est sans doute Saint Augustin qui a développé le plus le caractère sacré du mariage chrétien : signe sacré d'une chose sacrée. Le signe doit reproduire la réalité sacrée : le Christ s'est uni à une seule Eglise et pour toujours. Les théologiens, à la fin du XII^e, sont tous d'accord pour inclure le mariage dans la liste des 7 sacrements. Pour certains, cependant, le mariage était sans doute le signe sacré de l'union du Christ et de l'Eglise, mais il *ne conférait qu'une grâce médicinale, non une grâce élevée, sanctifiante*. Il était *un remède* qui calmait la concupiscence pour empêcher la chute, une grâce pour maintenir la concupiscence dans les limites. C'était la théorie de Saint Bonaventure.

Dans la seconde moitié du XIII^e, un mouvement théologique affirme que *le sacrement confère non seulement une grâce médicinale, mais aussi une grâce positive et spécifique* qui procure aux époux les secours nécessaires pour accomplir les devoirs particuliers de leur état : aide mutuelle, éducation. Pour Saint

Thomas, *le sacrement cause la grâce*. L'autorité de Saint Thomas conduira à imposer en théologie cette doctrine que le mariage confère la grâce et ne se distingue pas des autres sacrements.

Les Réformateurs, sans aucun doute, tenaient en haute considération l'état de mariage et voulaient défendre sa dignité. Ils s'opposaient aux Baptistes, qui voulaient exalter la virginité et le célibat religieux et dépréciaient le mariage. Luther enseignait, dans son catéchisme majeur, que Dieu avait choisi le mariage et avait béni cet état au-dessus de tous les autres. Calvin (serm 41) disait également que le lien le plus vif que Dieu avait noué entre nous était celui du mari et de la femme. Mais les Réformateurs nièrent tout caractère sacramentel. Luther disait qu'en aucun lieu de l'Écriture on trouvait écrit que celui qui prenait femme recevait la grâce. Le mariage ne dépendait donc – pour les Réformateurs – que du pouvoir civil. L'Église devait se contenter de la bénédiction, mais le mariage était une chose purement profane et séculière que l'Église devait abandonner à l'État. Ainsi, les Réformateurs qui avaient glorifié le mariage contre le célibat consacré finissaient paradoxalement par tomber dans une situation où le mariage n'intéressait plus l'Église !

Le Concile de Trente (XXIV^e session 1563) a enseigné dogmatiquement que le mariage est un vrai sacrement, institué par Jésus-Christ et qui confère la grâce (DS 1801 ; FC 924). Le Concile ne parle pas du moment de l'institution, mais s'appuie sur le chapitre 5 de Saint Paul et la phrase : « *Ce sacrement est grand ; je le dis dans le Christ et dans l'Église* » (Ep 5, 32), pour confirmer *la sacramentalité du mariage*. Le Père Adnès enseignait que le moment de la mort de Jésus sur la Croix était le passage de l'Ancien Testament au Nouveau Testament. Le mariage aurait été donc élevé, pour lui, à la dignité de sacrement à ce moment-là. Le mariage entre baptisés *est donc devenu l'image du grand sacrement qui unit le Christ et l'Église et il fait participer réellement les époux à cette réalité*.

C) LA GRÂCE PROPRE DU SACREMENT DE MARIAGE

Citons le Catéchisme de l'Église Catholique : « *En leur état de vie et dans leur ordre, les époux chrétiens ont dans le Peuple de Dieu leurs dons propres. Cette grâce propre du sacrement du Mariage est destinée à perfectionner l'amour des conjoints, à fortifier leur unité indissoluble. Par cette grâce ils s'aident mutuellement à se sanctifier dans la vie conjugale, dans l'accueil et l'éducation des enfants* » (C.E.C. 1641).

La grâce sacramentelle du Sacrement de Mariage consiste donc à :

- *Perfectionner l'amour des conjoints* : les époux ont besoin de l'aide de la grâce du Christ pour perfectionner leur amour et les aider à s'aimer en se donnant et en recherchant le vrai bonheur de leur conjoint. La grâce sacramentelle permet aux époux de s'aimer dans la vérité dans *le don désintéressé*.

- *Fortifier leur unité indissoluble* : Jésus donne aux époux, par le Sacrement de Mariage, la grâce de demeurer, malgré leurs faiblesses humaines, dans l'unité indissoluble. Quelle grâce admirable !

- *S'aider mutuellement à se sanctifier dans la vie conjugale* : le mariage est un authentique chemin de sanctification. Eve a été créée pour être aide d'Adam. Adam doit aussi être aide pour Eve ! La grâce sacramentelle permet à un époux et à une épouse de s'aider mutuellement pour monter ensemble sur le chemin du Ciel ! Pensons aux bienheureux époux Louis et Zélie Martin : ils se sont vraiment sanctifiés ensemble !

- *S'aider mutuellement dans l'accueil et l'éducation des enfants* : les époux ont besoin d'être fortifiés par la grâce sacramentelle du mariage pour donner généreusement la vie et éduquer leurs enfants.

Jean-Paul II résumait la grâce sacramentelle du mariage par l'expression : « *deux en un* ». « *L'effet premier et immédiat du mariage, écrivait-il dans Familiaris Consortio (13), n'est pas la grâce surnaturelle elle-même, mais le lien conjugal chrétien, une communion à deux typiquement chrétienne parce que représentant le mystère d'incarnation du Christ et son mystère d'alliance* ». Notre Fondateur aimait beaucoup cette expression et il rappelait souvent aux époux, qui veulent vivre de notre spiritualité, qu'ils doivent tendre au « *jamais rien l'un sans l'autre* ».

Le « *deux en un* » est un don de Dieu, déjà réalisé au moment du sacrement du mariage. Aucune autorité humaine ne peut dissoudre ce que Dieu a uni, parce que l'époux et l'épouse sont vraiment devenus comme « *une seule chair* ». On pourrait comparer la réalité du « *deux en un* » à la fusion de deux métaux en un seul nouveau métal.

Le « *jamais rien l'un sans l'autre* », cependant, n'est pas encore pleinement réalisé. Il est à construire à travers toute la vie conjugale, mais Jésus est là, avec sa grâce, pour aider à ne jamais perdre de vue cet objectif et pour ne jamais se décourager. Notre Fondateur répétait sans cesse : « *patience, persévérance et confiance !* ». Tertullien disait : « *Quel couple que celui de deux chrétiens, unis par une seule espérance, un*

seul désir, une seule discipline, le même service ! Tous deux enfants d'un même Père, serviteurs d'un même Maître ; rien ne les sépare, ni dans l'esprit ni dans la chair ; au contraire, ils sont vraiment deux en une seule chair. Là où la chair est une, un aussi est l'esprit" (C.E.C. 1642).

D) LA « CRISE » ACTUELLE DU MARIAGE ET DU SACREMENT DE MARIAGE

Nous n'oublions pas que nous témoignons de la vérité sur le mariage en un contexte de crise. La théorie du « gender » déforme gravement les consciences aujourd'hui. La délégation du Saint-Siège, lors de la Conférence de Pékin en 1995, a aidé plusieurs Etats à ne pas se laisser influencer par elle : « *le terme de «genre», disait le Saint-Siège, n'est fondé que sur l'identité sexuelle, masculine ou féminine* ». Les dictatures du relativisme veulent, encore aujourd'hui, imposer cette théorie qui voudrait imposer cinq genres : masculin, féminin, homosexuel masculin, homosexuel féminin et transsexuel. L'idéologie du gender voudrait faire croire qu'entre les genres, il n'y pas de différence importante. Avec l'Eglise, continuons à témoigner sans peur de « la vérité de l'être humain » : « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa » (Gn 1, 27). Le masculin et le féminin sont inscrits dans l'être masculin et dans l'être féminin. Ce n'est pas la société qui a enfermé l'homme dans telle fonction et la femme dans telle autre. Si la théorie du gender était acceptée, le mariage homosexuel serait fondé ! On comprend alors le grand défi actuel de l'Eglise : *l'urgence de faire découvrir que la Loi naturelle est le fondement des Droits de l'homme, le fondement de l'Etat de Droit et le seul fondement de la paix et de la civilisation de l'amour.*

N'ayons pas peur ! L'Eglise n'est pas seule à rappeler la vérité de la Loi naturelle concernant le mariage. L'Article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme affirme : « 3. La famille est *l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat* ». Cette vérité fondamentale concernant la famille fait vraiment partie du patrimoine de l'humanité. Ne nous laissons pas influencer par le relativisme actuel. Ne rougissons pas d'être chrétien, ne nous laissons pas marginaliser, mais soyons fidèles à la vérité de la Loi naturelle, telle qu'a été formulée dans le Préambule de la Charte des Droits de la Famille, promulguée par le Vatican : « *C. le mariage est l'institution naturelle à laquelle est confiée exclusivement la mission de transmettre la vie humaine; D. la famille, société naturelle, existe antérieurement à l'Etat ou à toute autre collectivité et possède des droits propres qui sont inaliénables* ».

D) LES EPOUX CHRETIENS COMME CONSACRES PAR LA GRÂCE DU CHRIST

Que la crise du mariage et du sacrement du mariage ne nous empêchent pas de témoigner ! Comme Benoît XVI le disait en quittant le sol français à Tarbes, en septembre 2008 : « *les temps sont propices à un retour à Dieu* ». En ces temps propices, proposons donc sans peur aux hommes de bonne volonté « la bonne nouvelle » sur le sacrement du mariage. Lors de sa célébration, le célébrant pose aux futurs mariés trois questions, qui appellent « *trois OUI* » en réponse. Le premier « Oui » concerne l'engagement libre et sans contrainte de l'un envers l'autre. Le deuxième « Oui » est une promesse de fidélité pour toute la vie. Le troisième « Oui » porte sur les responsabilités d'époux et de parents.

a) Réfléchissons sur le contenu du premier « oui » : *l'élément indispensable du sacrement de mariage est l'échange des consentements mutuels* (C.E.C. 1626). Cet échange se résume ainsi : *se donner et recevoir le don de l'autre*. Ce double consentement, conscient, volontaire et libre, lie les époux pour toute leur vie. Dieu « crée » alors le lien matrimonial indissoluble qu'aucune autorité humaine ne peut dissoudre et qui trouve son accomplissement dans l'union conjugale. Jésus, en outre, donne aux époux – dans tous les actes de la vie conjugale accomplis dans la vérité de l'amour - la grâce de se donner à nouveau et de recevoir - avec un cœur jeune et amoureux -, comme au premier jour de votre mariage, le don de leur conjoint ! Les époux chrétiens sont appelés à témoigner par leur fidélité que les difficultés personnelles, les tentations du Malin, les péchés ne font pas oublier ce don d'amour réciproque scellé dans le sacrement du mariage ! Jésus est plus Puissant que les forces du Mal : Sa Miséricorde est sans limite ! Il s'est engagé avec les époux !

b) Réfléchissons sur le contenu du deuxième « Oui » : *la promesse de fidélité pour toute la vie*. Qu'il est triste d'entendre des époux dire, quelques années après leur mariage : « *Cette promesse de fidélité est impossible à tenir. On était « aveuglé » par notre passion amoureuse, on ne se rendait pas compte du contenu de ce deuxième « oui* ». La fidélité fait peur, aujourd'hui, aux jeunes ! Lorsque nous nous sommes engagés dans la vie consacrée, le Père nous a rassurés : « tu seras fidèle si tu t'appuies humblement sur Jésus. C'est Lui et Lui seul qui est le garant de ta fidélité ! » Il en est de même pour les époux qui ont reçu le sacrement de mariage. Les disciples de Jésus sont appelés : « les fidèles », non parce qu'ils sont des sur-

hommes, mais parce qu'ils savent qu'ils ne sont « rien ». Par Jésus, avec Jésus, et en Jésus, cependant, ils ont la ferme espérance de recevoir la grâce de la fidélité aux promesses de leur baptême. Ainsi, les époux chrétiens sont appelés à témoigner que Jésus les rend et les rendra fidèles ! La fidélité des époux chrétiens est la meilleure réponse que l'Eglise peut donner à la crise actuelle du mariage et du sacrement de mariage.

c) Réfléchissons sur le contenu du troisième « Oui » : les responsabilités d'époux et de parents.

- c1) La grâce sacramentelle pour assumer les responsabilités d'époux

Ce qu'écrivait Jean-Paul II dans "Familiaris consortio" devrait aider tous les époux : "*En vertu de la sacramentalité de leur mariage, les époux sont liés l'un à l'autre de la façon la plus indissoluble. S'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Eglise. Les époux sont donc pour l'Eglise le rappel permanent de ce qui est advenu sur la croix. Les époux participent à ce mystère en tant qu'époux, à deux, comme couple. Le contenu de la participation à la vie du Christ est aussi spécifique : l'amour conjugal comporte une totalité où entrent toutes les composantes de la personne - appel du corps et de l'instinct, force du sentiment et de l'affectivité, aspiration de l'esprit et de la volonté - ; il vise une unité profondément personnelle, celle qui au-delà de l'union en une seule chair, conduit à ne faire qu'un cœur et qu'une âme ; il exige l'indissolubilité et la fidélité dans la donation réciproque définitive ; et il s'ouvre sur la fécondité. En un mot, il s'agit bien des caractéristiques normales de tout amour conjugal, mais avec une signification nouvelle qui, non seulement les purifie et les consolide, mais les élève au point d'en faire l'expression de valeurs proprement chrétiennes*" (FC 13). Notre Fondateur appelait, lui aussi, les époux à une grande unité dans leur « jamais rien l'un sans l'autre », tout en les encourageant pour qu'ils ne se découragent pas : "*La perfection de l'union et de l'unité ne peut être immédiate. Elle s'acquiert progressivement. Constatons-le même dans le foyer que l'Eglise nous présente comme le grand modèle : la Sainte Famille... La Sainte Vierge a gardé le silence (concernant l'Incarnation). Elle ne s'est pas ouverte. Un silence pénible, certainement, douloureux même pour l'un et pour l'autre quand Joseph s'aperçoit qu'elle est enceinte... Comment aurait-elle pu dire une telle merveille ?*" Le temps et surtout l'épreuve ont permis à ces saints époux de faire grandir l'unité : "*Quand, à 12 ans, Jésus reste à Jérusalem peut-on penser que Marie et Joseph se laissèrent aller à des reproches mutuels comme Adam et Eve ? Certainement pas ! On peut être sûr de leur communion dans la souffrance et dans la supplication à Dieu. Ils se soutinrent l'un l'autre pendant trois jours où ils cherchèrent Jésus en pleurant tous deux probablement. Et ce fut sans doute encore une occasion d'accroissement d'union et d'amour entre ces saints époux, car la souffrance partagée unit encore plus que la joie*". La souffrance unie à celle de Jésus peut faire grandir l'amour. Mais il ne faut pas de légèreté en disant cela : la souffrance fait toujours souffrir et elle n'est pas facile à porter et à offrir !

Dans sa lettre aux familles du 2 février 1994, Jean-Paul II a développé une autre notion qui devrait aider les époux à faire grandir leur « jamais rien l'un sans l'autre » : la communion. "*Avant de créer l'homme, écrivait-il, le Créateur semble rentrer en Lui-même pour en chercher le modèle et l'inspiration dans le mystère de son Etre qui, déjà, se manifeste en quelque sorte comme le « Nous » divin... qui constitue le modèle éternel du « nous » humain, et avant tout du « nous » qui est formé de l'homme et de la femme* (6). La « communion » concerne la relation personnelle entre le « je » et le « tu ». La « communauté » dépasse au contraire ce schéma dans la direction d'une « société », d'un « nous ». La famille, communauté de personnes, est donc la première « société » humaine (7). Ainsi, par la grâce de Jésus, les époux peuvent vivre leur communion dans une certaine ressemblance à la communion des Personnes divines dans la vérité et l'amour (8). Jean-Paul II caractérisait la communion des personnes par l'union dans la vérité et dans l'amour. Cette expression fait penser au titre et au contenu de la dernière Encyclique de Benoît XVI : *Caritas in Veritate* = l'amour dans la vérité. Comprendons en profondeur que les exigences d'Humanæ Vitæ sont en vue de cet amour dans la vérité et de la communion des personnes des époux unis dans le mariage. Si, par contre, l'amour conjugal n'est pas vécu dans la vérité, l'union conjugale est falsifiée et, loin de produire la communion des personnes, elle risque d'avoir comme conséquence leur division. Que les époux chrétiens ne se lassent pas de contempler celui que Jean-Paul II leur a donné comme modèle : *Jésus crucifié*. Sur la Croix, en effet, Il révèle à tous ce qu'est l'amour dans la vérité : *aimer c'est tout donner et se donner soi-même*. Par la grâce sacramentelle du sacrement de mariage, Il rend les époux capables de s'aimer en se donnant totalement l'un à l'autre dans la vérité. C'est ainsi que les époux accompliront, par Jésus, avec Jésus et en Jésus, leur responsabilité vis-à-vis de leur conjoint et qu'ils s'aimeront de plus en plus amoureusement en étant pour tous ceux qui les voient vivre des témoins crédibles du Christ et de son Eglise.

- c2) La grâce sacramentelle pour assumer les responsabilités de parents

Dans sa lettre aux familles, Jean-Paul II disait encore : *“La famille naît au moment où se réalise l’alliance du mariage, qui ouvre les époux à une communion durable d’amour et de vie et se complète pleinement et d’une manière spécifique par la mise au monde des enfants : la « communion » des époux fait exister la « communauté » familiale... L’expérience montre que l’accomplissement du don de la vie est aussi un devoir et un défi. Le devoir oblige les époux et met en œuvre leur alliance originelle. Les enfants qu’ils ont engendrés devraient - là est le défi - consolider cette alliance en enrichissant et en approfondissant la communion conjugale du père et de la mère. Si cela ne se produit pas, il faut se demander si l’égoïsme, qui se cache même dans l’amour de l’homme et de la femme en raison de l’inclination humaine au mal, n’est pas plus fort que cet amour. Il faut que les époux s’en rendent bien compte... L’expérience montre que l’amour humain orienté par nature vers la paternité et la maternité, est parfois atteint par une profonde crise et est donc sérieusement menacé... Le point crucial et décisif est constitué par le lien dynamique, par le passage de l’amour conjugal à la génération, et par conséquent, à la paternité et à la maternité. N’est-ce pas précisément là que devient indispensable « l’effusion de la grâce de l’Esprit-Saint » demandée dans la célébration liturgique du sacrement de mariage (7) ? « Etes-vous disposés à accueillir avec amour les enfants que Dieu voudra vous donner et à les éduquer ? », demande le célébrant au cours de la cérémonie du mariage. La réponse des époux exprime la vérité intime de l’amour qui les unit. Toutefois, leur unité, au lieu de les renfermer sur eux-mêmes, les ouvre à une vie nouvelle, à une personne nouvelle... En demandant : « Etes-vous disposés ? », l’Eglise rappelle aux nouveaux époux qu’ils se trouvent devant la puissance créatrice de Dieu. Ils sont appelés à devenir parents, c’est-à-dire à coopérer avec le Créateur pour donner la vie”* (8). Nous développerons davantage cela dans la troisième partie. Rappelons encore que, dans le plan de Dieu, *la vie humaine doit être le fruit de l’amour conjugal et de l’Amour de Dieu. Les parents ne sont pas les créateurs de la vie, mais les procréateurs. Ils ne sont pas cause première de l’être de leur enfant mais cause seconde de son devenir. Dieu seul est le Maître de la vie. L’enfant est donc un don de Dieu.* Jean-Paul II disait à ce sujet dans sa lettre aux familles (11) : *« L’enfant n’est donc pas un don ? Vient-il seulement pour prendre et non pour donner ? Voilà quelques questions inquiétantes, dont l’homme d’aujourd’hui a du mal à se libérer. L’enfant viendrait prendre de la place, alors que dans le monde l’espace semble se faire toujours plus rare. Mais est-il vrai qu’il n’apporte rien à la famille et à la société ? L’enfant fait don de lui-même à ses frères, à ses sœurs, à ses parents, à toute sa famille. Sa vie devient un don pour les auteurs même de la vie »*. Nous savons, bien sûr, que tout n’est pas facile. Nous vous invitons à visionner les DVD de la Session, particulièrement les témoignages très émouvants de grandes souffrances qui ont été endurées par des foyers. Jésus ne les a pas abandonnés ! Que les époux aient confiance : Jésus sera toujours là à leurs côtés, même dans les moments difficiles. Ils découvriront la vérité de ce que Jésus disait à ses apôtres, alors qu’Il commençait à ressentir angoisse et effroi, quelques heures avant sa Passion : *« La femme, sur le point d’accoucher, s’attriste parce que son heure est venue; mais lorsqu’elle a donné le jour à l’enfant, elle ne se souvient plus des douleurs, dans la joie qu’un homme soit venu au monde »* (Jean 16, 21). La générosité des parents chrétiens dans le don de la vie et dans l’accueil de toute vie humaine, handicapée ou non, est le plus beau témoignage que l’Eglise peut donner pour relever le défi de la crise actuelle du mariage.

E) LA GRÂCE SACRAMENTELLE POUR EDIFIER UNE PETITE EGLISE DOMESTIQUE

Jean-Paul II a invité tous les époux, dans sa lettre aux familles, à imiter la sainte Vierge et saint Joseph qui ont été les premiers à accueillir Jésus dans leur famille. La famille devient alors, selon l’expression de ce Grand Pape, dans l’Exhortation apostolique "Familiaris consortio" du 22-11-81, comme une *"église domestique"* (49). Il est important de souligner que la mission de la famille ne se limite pas à une mission terrestre. Dieu veut la famille pour *remplir son Ciel* ! Jean-Paul II disait aux parents qu’ils engendraient leurs enfants pour Dieu ("lettre aux familles" 22) !

La famille chrétienne a la première et grande responsabilité de la transmission de la foi aux enfants. Cette mission est *irremplaçable*. Les Saints ne sont pas devenus tels par hasard. Habituellement, c’est dans la famille, d’abord, qu’ils ont appris à prier et qu’ils ont été éduqués chrétiennement. La famille chrétienne devrait être comme un *noviciat de la sainteté* ! Que cette expression ne fasse pas peur aux époux : Jésus est là et Il sera toujours là avec la grâce sacramentelle de leur mariage. Sa puissance se déploie dans leur faiblesse ! L’éducation est une mission difficile qui engendre de la souffrance. Pensons aux pleurs et aux prières de Sainte Monique pour son fils concubin, devenu, après sa conversion, le grand Saint Augustin !

L'Eglise souffre de la *grave crise actuelle des vocations*. Pour la surmonter la *famille est indispensable* ! L'Eglise n'aurait pas la joie de fêter au Ciel sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, saint Pie X et tant d'autres prêtres et consacrés, s'il n'y avait pas eu, d'abord, de saints parents généreux dans le don désintéressé d'eux-mêmes et dans le don de la vie. Ces parents ont fait de grands sacrifices quelquefois, mais ils ont voulu répondre à l'appel de Dieu, qui ne les contraignait pas. Les époux ne doivent pas avoir peur de prier Jésus pour que leur famille puisse être le *premier séminaire ou noviciat de la vocation d'un ou de plusieurs de vos enfants* !

La grâce sacramentelle du mariage aide vraiment les époux pour faire de leur famille comme une petite église domestique permettant de participer à la nouvelle évangélisation. Le monde a un urgent besoin de témoins de la sainteté. Puisse les familles chrétiennes être par Jésus, avec Jésus et en Jésus, des *foyers de lumière et de charité*. Ces familles répondront alors au défi de la crise du mariage, elles seront en vérité comme des maisons du Bon Dieu où ses membres sont comme un seul cœur et une seule âme !

F) LA SAINTE FAMILLE, MODELE DE TOUTES LES FAMILLES

Saint Joseph et la Sainte Vierge sont les parfaits modèles de tous les époux, même s'ils ne se sont jamais unis sexuellement. Leur mariage a été valide. Ils se sont donnés l'un à l'autre et ils ont vécu une communion de leurs personnes imitant la communion des Personnes divines. Quel époux a aimé aussi délicatement et amoureusement son épouse que Saint Joseph ? Quelle épouse a autant aimé son époux que la Sainte Vierge dans la confiance, l'obéissance et l'abandon à son époux ? Par la grâce sacramentelle de leur sacrement de mariage, Jésus aidera les époux à imiter Saint Joseph et la Sainte Vierge dans leur vie conjugale et à réaliser ce que Jean-Paul II désirait pour toutes les familles : *« Famille, deviens ce que tu es ! Remonter à l'«origine» du geste créateur de Dieu devient alors une nécessité pour la famille si elle veut se connaître et se réaliser selon la vérité profonde non seulement de son être mais aussi au niveau de son action dans l'histoire. Et comme, selon le dessein de Dieu, elle est constituée en tant que «communauté profonde de vie et d'amour», la famille a la mission de devenir toujours davantage ce qu'elle est, c'est-à-dire communauté de vie et d'amour dans une tension qui trouvera son achèvement - comme toute réalité créée et sauvée - dans le Royaume de Dieu. Dans une perspective qui rejoint les racines mêmes de la réalité, il faut dire que, en définitive, l'essence de la famille et ses devoirs sont définis par l'amour. C'est pourquoi la famille reçoit la mission de garder, de révéler, de communiquer l'amour, reflet vivant et participation réelle de l'amour de Dieu pour l'humanité et de l'amour du Christ Seigneur pour l'Eglise son Epouse »* (Jean-Paul II dans Familiaris consortio 17).

III) AMOUR CONJUGAL ET PROCREATION DANS NOTRE CONTEXTE RELATIVISTE

Nous allons approfondir, dans nos deux premières parties, des enseignements dont nous avons déjà parlé dans les deux premières parties, mais qui demandent à être assimilés plus en profondeur pour répondre aux défis actuels dans le contexte relativiste qui est le nôtre.

A) Amour conjugal et procréation selon la Loi naturelle dans *Humanae Vitae*

Paul VI, dans l'Enc. "*Humanae vitae*", donnait **quatre caractéristiques de l'amour conjugal** :

- 1) C'est avant tout un amour pleinement humain, c'est-à-dire à la fois sensible et spirituel. Ce n'est donc pas un simple transport d'instinct et de sentiment mais aussi et surtout un acte de la volonté libre, destiné à se maintenir et à grandir à travers les joies et les douleurs de la vie quotidienne, de sorte que les époux deviennent un seul cœur et une seule âme et atteignent ensemble leur perfection humaine. L'amour véritable ne doit pas être mû uniquement par l'instinct ou le sentiment mais par la volonté libre. Il ne s'agit pas d'un amour "platonique". Le sensible y a une grande part, mais l'union des corps doit être accompagnée de l'union des cœurs et des âmes. Jean Paul II aimait utiliser l'expression « langage des corps » pour signifier la même réalité décrite par Paul VI : l'amour conjugal vrai s'exprime bien par le corps mais il ne se termine pas dans cette expression corporelle ; il est le signe d'un amour plus grand : celui des personnes ! Rechercher la seule satisfaction des plaisirs des sens ne serait pas le signe de cette autre réalité et ne conduirait pas à l'union des cœurs et à la communion des âmes.

- 2) C'est ensuite un amour total, c'est à dire une forme toute spéciale d'amitié personnelle, par laquelle les époux partagent généreusement toutes choses, sans réserves indues ni calculs égoïstes. Qui aime

vraiment son conjoint ne l'aime pas seulement pour ce qu'il reçoit de lui, mais pour lui-même, heureux de pouvoir l'enrichir du don de soi." Nous pourrions dire avec les mots de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus : "aimer c'est tout donner et se donner soi-même". Se préserver n'est pas l'amour vrai, don total.

- 3) C'est encore un amour fidèle et exclusif jusqu'à la mort. C'est bien ainsi, en effet, que le conçoivent l'époux et l'épouse le jour où ils assument librement et en pleine conscience l'engagement du lien matrimonial. La fidélité peut parfois être difficile, mais elle est toujours possible, noble et méritoire. L'exemple de tant d'époux à travers les siècles prouve non seulement qu'elle est conforme à la nature du mariage, mais encore qu'elle est source de bonheur profond et durable.

- 4) C'est enfin un amour fécond, qui ne s'épuise pas dans la communion entre époux, mais qui est destiné à se continuer en suscitant de nouvelles vies. Le mariage et l'amour conjugal sont ordonnés par leur nature à la procréation et à l'éducation des enfants. De fait, les enfants sont le don le plus excellent du mariage, comme nous l'avons déjà dit, et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes.

Jean Paul II, en 1983, (DC 6-11-1983) confirmait cette quatrième caractéristique de l'amour conjugal selon Paul VI : *"Lorsque, par la contraception, les époux enlèvent à leur sexualité conjugale sa capacité procréatrice potentielle, ils s'attribuent un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu : le pouvoir de décider en dernière instance de la venue d'une personne humaine à l'existence... Penser ou dire le contraire équivaut à estimer que dans la vie humaine peuvent se rencontrer des situations dans lesquelles il serait licite de ne pas reconnaître Dieu comme Dieu. L'acte contraceptif introduit une limitation substantielle à l'intérieur du don réciproque des personnes et exprime un refus objectif de donner à l'autre, respectivement, tout le bien de la féminité ou de la masculinité. En un mot, la contraception contredit la vérité de l'amour conjugal."*

Au cours du **jubilé des familles à Rome**, les 14 et 15 octobre 2000, Jean-Paul II disait que *l'Église enseignait l'éthique du respect de la structure fondamentale de l'union conjugale, à la fois unitive et procréatrice. En tout cela, elle exprimait le respect qui est dû au dessein de Dieu*. Il encourageait les époux à s'ouvrir à Dieu : *« Ouvrez-vous au flux toujours nouveau de la bénédiction originelle de Dieu qui s'est posée sur vous au jour de votre mariage. Elle contient en elle une force créatrice, régénératrice, capable d'éliminer toute lassitude et d'assurer une fraîcheur éternelle à votre don... La volonté de Dieu, accueillie et réalisée de tout son cœur, n'est pas une chaîne qui rend esclave, mais la condition d'une liberté véritable qui trouve sa plénitude dans l'amour... Dans le mariage sacramentel, les conjoints s'engagent à s'exprimer mutuellement et à témoigner au monde de l'amour fort et indissoluble avec lequel le Christ aime l'Église »*. Il a aussi rappelé que *la bénédiction de Dieu est à l'origine non seulement de la communion conjugale, mais également de l'ouverture à la vie responsable et généreuse. Les enfants sont véritablement le printemps de la famille et de la société. Le mariage trouve sa floraison dans les enfants : en eux se réalise le couronnement de ce partage total de vie qui fait des époux « une seule chair »*. Pour le Pape de la famille et de la vie, enfin, l'enfant n'était pas « un accessoire », une « option » dans le projet d'une vie conjugale, mais un « don très précieux » inscrit dans la structure même de l'union conjugale.

B) Amour conjugal et procréation selon Gaudium et Spes et l'enseignement de Jean-Paul II

Il me semble important de compléter l'enseignement de Paul VI sur l'amour conjugal selon la Loi naturelle par le développement des Pères du Concile Vatican II dans Gaudium et Spes sur l'amour conjugal des époux chrétiens. Il est, comme l'a dit Paul VI, un amour *éminemment humain*, un *sentiment volontaire*, il *enveloppe le bien de la personne tout entière ; il peut donc enrichir d'une dignité particulière les expressions du corps et de la vie psychique et les valoriser comme les éléments et les signes spécifiques de l'amitié conjugale*. Mais, en outre, par la grâce du sacrement de mariage, *« cet amour, dit le Concile, par un don spécial de sa grâce et de sa charité, le Seigneur a daigné le guérir, le parfaire et l'élever. Associant l'humain et le divin, un tel amour conduit les époux à un don libre et mutuel d'eux-mêmes qui se manifeste par des sentiments et des gestes de tendresse et il imprègne toute leur vie ; bien plus, il s'achève lui-même et grandit par son généreux exercice. Il dépasse donc de loin l'inclination simplement érotique qui, cultivée pour elle-même, s'évanouit vite et d'une façon pitoyable »*. **L'amour, don désintéressé**, dont a si bien parlé Jean-Paul II, est cet amour conjugal, guéri, parfait, élevé par la Grâce de Dieu. Cet amour, dit encore Gaudium et Spes, est une *affection qui a sa manière particulière de s'exprimer et de s'accomplir par l'œuvre propre du mariage. En conséquence, les actes qui réalisent l'union intime et chaste des époux sont des actes honnêtes et dignes. Vécus d'une manière vraiment humaine, ils signifient et favorisent le don réciproque par lequel les époux s'enrichissent tous les deux dans la joie et la reconnaissance »*.

L'amour conjugal doit aussi être *un amour fort, magnanime, prompt au sacrifice à demander dans la prière*. Pourquoi ces nouveaux qualificatifs ? Tout simplement parce que chaque époux doit mener son propre combat spirituel contre son égoïsme et la recherche de son plaisir. Cette expression de Saint Augustin : « l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu » pourrait être ainsi transposée à l'amour conjugal : *l'amour de son conjoint jusqu'au mépris de son égoïsme jouisseur ou l'amour de son égoïsme jouisseur jusqu'au mépris de son conjoint*.

L'amour conjugal se caractérise enfin par *la fidélité, l'harmonie, le dévouement*. Il serait bon que les époux aient à cœur de « se dévouer » pour leur bien-aimé. Apprenons le dévouement de Jésus l'Époux de l'Église. Son dévouement est allé jusqu'au don de sa vie pour nous ! Jean-Paul II l'a souvent rappelé : pour Jésus, servir c'est régner ! Ce dévouement dans le service mutuel rend profondément heureux !

Le Concile a conclu le paragraphe sur l'amour conjugal en reparlant de l'importance de *la chasteté*. Cette vertu est indispensable pour développer le bel amour. La chasteté, pour Jean-Paul II, c'était l'énergie du bel amour. Notre Fondateur parlait avec enthousiasme de la sixième Béatitude : « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu ». C'est en puisant les grâces de pureté dans les Cœurs purs de Jésus et de Notre-Dame des Neiges que les époux mèneront le combat olympique de la pureté sans se décourager.

Karol Wojtyła avait déjà longuement analysé la nature de l'amour conjugal selon Dieu dans son livre « amour et responsabilité », publié trois ans avant *Humanae Vitae*. Il avait réagi contre l'erreur de Freud : la libido n'est pas la puissance vitale qui expliquerait tous les actes humains ! L'amour conjugal est bien supérieur à l'assouvissement de la libido. L'instinct sexuel est, c'est vrai, une puissance instinctive qui, par le dérèglement de la concupiscence, conséquence du péché originel, empêchait la liberté du don des époux sous le règne de la concupiscence avant la Rédemption accomplie par Jésus. Mais, par la grâce de Dieu, cette puissance peut être maîtrisée, grâce à la vertu de chasteté, l'énergie du bel amour. L'amour conjugal selon Dieu doit – pour être dans la vérité de la communion des personnes - intégrer toutes les dimensions de l'être humain : son corps, son cœur et sa volonté libre. Karol Wojtyła, devenu Jean-Paul II, développera deux notions particulièrement importantes : la « *signification sponsale* » du corps et le « *langage des corps* ». L'Église n'a jamais partagé l'erreur manichéenne qui voit dans le corps le principe du mal. Elle n'a pas partagé, non plus, l'erreur de la philosophie de Platon : le corps serait la prison de l'âme préexistante punie à cause de son péché ! La communion des personnes se réalise par la médiation du corps. C'est par notre corps que nous entrons en relation personnelle avec les autres personnes. Jésus avait un corps masculin. La Vierge Marie avait un corps féminin.

Dans l'amour conjugal, les corps des époux sont appelés à une union tout à fait particulière : devenir « une seule chair ». Cette union porte en elle la possibilité du don de la vie. A cause de la concupiscence, l'harmonie sexuelle entre l'époux et l'épouse est bien difficile à réaliser, disait Karol Wojtyła, mais, avec la rédemption du corps, par la grâce du Christ, cette harmonie est possible. L'enseignement d'*Humanae Vitae*, pour Jean-Paul II, ne s'oppose pas à cette harmonie sexuelle qui est le but principal de la sexologie. Elle permet, au contraire, de l'atteindre dans la vérité du « dialogue des corps ». Une union sexuelle qui n'est pas réalisée dans la vérité de l'amour n'obtient pas l'épanouissement du cœur de l'époux et de l'épouse, la communion intime des personnes des époux. Elle n'est pas une union entre deux sujets, mais entre un sujet qui rabaisse l'autre conjoint au rang d'objet. **Benoît XVI** disait le 12 mai 2008 : « *L'amour conjugal fut décrit (dans *Humanae Vitae*) au sein d'un processus global qui ne s'arrête pas à la division entre l'âme et le corps et ne dépend pas du seul sentiment, souvent fugace et précaire, mais qui prend en charge l'unité de la personne et le partage total des époux qui, dans l'accueil réciproque, s'offrent eux-mêmes dans une promesse d'amour fidèle et exclusif qui naît d'un authentique choix de liberté* ».

C) Paternité responsable et procréation ou production de la vie et nouvel eugénisme ?

Le mot « procréateur » a été adopté par l'Église pour signifier la mission des époux, qui ne sont ni les créateurs, ni les maîtres de la vie humaine, mais les collaborateurs de Dieu, seul Maître de la vie ! Que signifie le mot procréation ? Le préfixe “pro” peut avoir trois significations : **avant, pour, à la place de**.

Si ce préfixe est utilisé dans le sens d'antériorité « avant », le mot procréateur pourrait indiquer que Dieu ne veut pas créer la vie humaine sans qu'il y ait eu d'abord un acte libre et responsable des époux qui se sont donnés sexuellement l'un à l'autre dans un acte d'amour capable de donner la vie !

Si le préfixe est utilisé dans le deuxième sens « pour », « en faveur de », le mot procréateur indiquerait que les époux agissent pour Dieu : ils sont ses collaborateurs dans la création.

Si le préfixe est utilisé dans le troisième sens « à la place de », le mot « procréateur » indiquerait que les époux agissent à la place du Créateur, comme le proconsul agit à la place du consul !

Le mot « procréateur » est le mot vraiment adapté pour affirmer la liberté et la responsabilité des époux, et sauvegarder, en même temps, l'action de Dieu Créateur qui crée l'âme spirituelle. Les mots « créateurs » et « co-créateurs », par contre, ne peuvent pas être adoptés, car les époux ne sont pas, comme Dieu Créateur, causes de l'être de leurs enfants, mais de leur devenir.

Après avoir défini la notion de procréation, approfondissons celle de paternité responsable. Nous en avons déjà parlé en citant Gaudium et Spes, Paul VI et Jean-Paul II. L'expression souligne clairement la responsabilité personnelle et libre de chaque époux. La paternité responsable, c'est évident, sous-entend une sexualité responsable. Pour cela, l'exercice de la vertu de chasteté est indispensable, sinon comment vivre une vraie, sereine et joyeuse paternité responsable dans l'obéissance à la Loi naturelle ? Comprendons plus en profondeur à la suite de Jean-Paul II : la vertu de chasteté n'empêche nullement la spontanéité de l'amour, ni la belle passion amoureuse, elle élève et protège au contraire l'amour conjugal en le purifiant et en lui permettant de dominer la recherche égoïste de la satisfaction de la tendance sexuelle. Jean-Paul II avait bien raison de l'appeler « l'énergie du bel amour » ! Elle permet, en effet, aux époux de savoir attendre pour mieux se donner et d'aimer amoureusement en vérité dans la joie réciproque.

L'Église indique quatre critères de discernement pour exercer dignement la paternité responsable : le bien des époux ; le bien des enfants ; le bien de la société ; le bien de l'Église.

- Qu'est le bien des époux ? Les époux doivent tenir compte de leur santé, qui est un bien relatif mais un bien important à ne pas négliger. Certains époux sont capables d'éduquer beaucoup d'enfants, d'autres ne le sont pas. D'autres biens sont à considérer.

- Qu'est le bien des enfants déjà nés ou à naître ? Ce bien n'est-il pas mesuré aujourd'hui uniquement par l'avoir ? Jean Paul II disait que le plus grand bien commun de la famille c'est l'enfant lui-même. Les époux doivent considérer leurs conditions matérielles et spirituelles, c'est évident, mais ils ne doivent pas douter de la sollicitude de la divine Providence. La situation actuelle n'est pas facile pour les familles, mais nous pouvons témoigner que notre fondateur et Mère Marie Augusta ont cru, comme saint François et sainte Claire, en l'Évangile. Ce que Jésus a dit est vrai : notre Père céleste s'occupe si bien des oiseaux et des fleurs des champs (Mt 6, 32), Il s'occupe encore plus de nous et de nos besoins matériels. Le document du Vatican (Evolutions démographiques. Dimensions éthiques et pastorales. 25 mars 1994) disait que ce ne sont pas les enfants qui sont la cause de la pauvreté dans les pays du Sud, mais le sous-développement.

- Qu'est le bien de la communauté familiale ? Un enfant de plus perturbe-t-il la vie familiale ? Cet enfant prend-il la place de quelqu'un, prend-il les biens de quelqu'un ? Jean Paul II a répondu à ces questions dans le numéro 11 de la "lettre aux familles": « *L'enfant n'est-il donc pas un don ? Vient-il seulement pour prendre et non pour donner ? Voilà quelques questions inquiétantes, dont l'homme d'aujourd'hui a du mal à se libérer. L'enfant viendrait prendre de la place, alors que dans le monde l'espace semble se faire toujours plus rare. Mais est-il vrai qu'il n'apporte rien à la famille et à la société ? Ne serait-il pas un "élément" du bien commun sans lequel les communautés humaines se désagrègent et risquent la mort ? Comment le nier ? L'enfant fait don de lui-même à ses frères, à ses sœurs, à ses parents, à toute sa famille. Sa vie devient un don pour les auteurs même de la vie* ».

- Quels sont enfin les biens de la société et de l'Église ? L'Occident est dans l'hiver démographique. Les vrais besoins de nos pays européens sont cachés, mais le manque de forces jeunes se fait de plus en plus sentir. L'Église, quant à elle, souffre, en nos pays occidentaux, d'une grave crise des vocations. Où les trouvera-t-elle, sinon dans les familles qui, généreusement, imitent les bienheureux Louis et Zélie Martin ?

Soulignons enfin l'importance des notions de procréation et de paternité responsable pour démasquer et combattre la dangereuse idéologie de la « production » de la vie humaine. La transmission de la vie humaine est un acte sacré, une création de Dieu dans et par les époux procréateurs qui se donnent l'un à l'autre dans l'amour. Elle n'est absolument pas une production de la science et de la technique. Si l'on considérait que la vie humaine est une « production », elle perdrait, comme le dit avec raison Pierre Simon, son caractère sacré et la voie serait ouverte pour un nouvel eugénisme.

D) La vie humaine, don de Dieu, son caractère sacré dès sa conception

Pour mieux comprendre encore le caractère sacré de la procréation et de la paternité responsable, il est bon de citer ce qu'écrivait Jean-Paul II, dans sa lettre aux familles (2-2-94) sur *la généalogie de la*

personne : "Dans la paternité et la maternité humaines, Dieu lui-même est présent selon un mode différent de ce qui advient dans toute autre génération sur la terre. En effet, c'est de Dieu seul que peut provenir cette «image», cette «ressemblance» qui est propre à l'être humain, comme cela s'est produit dans la Création. La génération est la continuation de la Création". De cet enseignement, il tirait cette conséquence : "La genèse de l'homme ne répond pas seulement aux lois de la biologie, elle répond directement à la volonté créatrice de Dieu, c'est-à-dire à la volonté qui concerne la généalogie des fils et des filles des familles humaines. Dieu «a voulu» l'homme dès le commencement et Dieu le «veut» dans toute conception et dans toute naissance humaines. La généalogie de la personne est donc liée avant tout à l'éternité de Dieu, ensuite seulement à la paternité et à la maternité humaines qui se réalisent dans le temps. A l'instant même de sa conception, l'homme est déjà ordonné à l'éternité en Dieu" (9). A-t-on mesuré l'importance de cet enseignement de Jean-Paul II ? Dans l'Encyclique "Evangelium vitae", en 1995, ce même Pape a continué son approfondissement : la vie humaine vient de Dieu et elle est **toujours un bien** (EV 34) : "**La vie que Dieu offre à l'homme est un don par lequel Dieu fait participer sa créature à quelque chose de lui-même**". Cette vie humaine est **appelée à la vie éternelle** (EV 30). En 1997, il affirmait encore : "A la veille du dixième anniversaire de l'Instruction Donum vitae, il s'agit avant tout de réaffirmer que l'être humain doit être respecté comme une personne dès sa conception ; c'est pourquoi, à partir de ce moment, on doit lui reconnaître les droits de la personne humaine, parmi lesquels figure avant tout le droit inviolable de chaque être humain innocent à la vie"(DV 79). Le Pape de la vie, qui a souffert l'évangile supérieur de la souffrance pour la famille, a aussi témoigné de sa **grande souffrance morale** : "Comment ne pas rappeler que notre époque est malheureusement le témoin d'un massacre sans précédent et presque inimaginable d'êtres humains innocents, auquel de nombreux Etats donnent l'aval de la loi ? Combien de fois la voix de l'Eglise s'est élevée, en vain, en défense de ces êtres humains ! Et combien de fois, malheureusement, d'autres voix ont présenté comme un droit et un signe de civilisation ce qui est au contraire un crime aberrant envers le plus fragile des êtres humains ! » Malgré ce mal, il n'a jamais baissé les bras et il a vécu jusqu'au bout le réalisme de l'espérance des évêques de Vatican II : « Mais l'heure est venue d'accomplir un pas décisif pour la civilisation et le bien-être authentique des peuples : le pas nécessaire pour revendiquer la pleine dignité et le droit à la vie de chaque être humain, dès son premier instant de vie et durant toute la phase prénatale. Cet objectif, qui est de redonner à la vie prénatale sa dignité humaine, exige un effort commun et impartial de réflexion interdisciplinaire du droit et de la politique. Lorsque ce chemin sera entrepris, débutera alors une nouvelle étape de civilisation pour l'humanité future, l'humanité du troisième millénaire" (Discours aux participants de la III^e Assemblée générale de l'Académie pontificale pour la vie, 14 février 1997).

Il nous faut, avant de conclure cette troisième partie, parler de la peur d'un grand nombre, en notre contexte relativiste, pour oser affirmer que toute vie est don de Dieu. Nous comprenons cette peur en pensant plus particulièrement aux enfants qui n'ont pas été conçus dans l'amour, mais dans la passion, voire la haine. Jean-Paul II est encore notre modèle pour exorciser cette peur. Lors de la guerre des Balkans où des hommes ont violé des jeunes filles et des femmes, **Jean-Paul II** a été la seule voix dans le monde à demander que l'on n'inflige pas une seconde souffrance à ces femmes : l'avortement de l'enfant conçu à la suite de ces viols. Les médias se sont scandalisés des paroles de ce grand Pape. Mais pourtant il ne faisait que rappeler que **ces enfants**, bien que conçus d'une manière violente et inhumaine, sont des **êtres humains**. Aucune autorité humaine n'a le droit de les supprimer, parce qu'ils doivent être protégés eux-aussi comme des personnes. Jean-Paul II n'était pas insensible à la grande détresse de ces femmes violées. Il savait qu'elles ne pouvaient pas, toutes, avoir l'héroïsme de les éduquer. Aussi, il appelait des catholiques généreux à les adopter. Affirmer que les enfants nés d'un viol ne sont pas des dons de Dieu serait gravement imprudent et injuste. Que dirions-nous alors à l'un de ces enfants ? N'ont-ils pas droit à la bonne nouvelle de l'Evangile de la vie que Jésus nous demande d'annoncer ? Je veux donner ce témoignage, car j'ai été, un jour, face à un jeune qui avait plus de vingt ans et qui venait d'apprendre qu'il avait été conçu à la suite d'un viol. Il était bouleversé et je l'étais avec lui ! Que pouvais-je lui dire ? J'ai prié un instant l'Esprit Saint et je lui ai dit : "Tu n'as pas été conçu dans l'amour, mais, toi, tu peux concevoir spirituellement à la vie divine de la grâce celui qui a abusé de ta maman en lui pardonnant, et en priant pour lui afin que son cœur s'ouvre à Dieu. Tu es aimé de Dieu, tu es appelé au Bonheur éternel". Il est reparti, confiant : il était bien un don de Dieu !

IV) LA FAMILLE, CELLULE DE BASE DE LA SOCIÉTÉ, LA CHARTE DES DROITS DE LA FAMILLE, LA FAMILLE "GAUDIUM ET SPES" POUR L'ÉGLISE ET LE MONDE

En cette quatrième partie, nous voudrions vous faire mieux comprendre en quoi la famille est la cellule de base de la société que nous devons protéger et promouvoir. Les trois premières parties vous donnent déjà la réponse. La famille est nécessaire à la société, car c'est elle qui lui fournit ses membres et les éduque aux vertus sociales qui leur permettront de s'intégrer en elle et de la servir. On ne peut que constater par les faits qu'un jeune qui n'a été ni aimé, ni éduqué dans une intime communauté d'amour est blessé en profondeur. Il risque même de ne pas pouvoir s'intégrer dans la vie sociale. Tous ces blessés de la vie n'ont pas la grâce de rencontrer sur leur route un Don Bosco !

A) LA CHARTE DES DROITS DE LA FAMILLE

Nous voudrions vous présenter, tout d'abord, la Charte des Droits de la Famille qui a été promulguée par le Saint Siège, le 24 novembre 1983, trois années après le Synode sur la famille.

Dans l'Introduction de la Charte, le Saint-Siège explique les raisons de sa promulgation : « *promouvoir le respect des droits de la Famille et assurer leur reconnaissance effective et leur mise en application* ». Les fondements des Droits de la Famille se trouvent dans la loi inscrite par le Créateur au cœur de tout être humain. Les droits énoncés dans la Charte sont imprimés dans la conscience de l'être humain et dans les valeurs communes de toute l'humanité. La société est appelée à défendre ces droits contre toute violation, à les respecter et à les promouvoir dans l'intégralité de leur contenu. Le Saint-Siège veut signifier par cet énoncé que les Droits de la Famille concernent tous les hommes parce qu'ils se fondent sur la Loi naturelle et le Droit naturel, auxquels tout Etat de Droit est soumis.

Comprenons-le : l'Église ne s'arroge pas orgueilleusement une autorité qu'elle n'aurait pas, en promulguant la Charte des Droits de la Famille, mais elle est consciente d'avoir reçu de Jésus la mission d'enseigner toutes les Nations au Nom du Verbe de Dieu qui, en venant en ce monde, veut éclairer tous les hommes pour leur faire découvrir le plan de Dieu sur l'humanité.

Dans le Préambule, il est dit au paragraphe D : « *la famille, société naturelle, existe antérieurement à l'Etat ou à toute autre collectivité et possède des droits propres qui sont inaliénables* ». Cette affirmation signifie que le premier acte créateur de Dieu concernant l'humanité est la création du premier couple appelé à former la première famille de l'humanité. C'est à ce premier couple que Dieu confie la mission de la procréation et, en même temps, de l'éducation. *La famille est, de par cet acte créateur, d'institution divine*. C'est à cause de cela qu'elle « existe antérieurement à l'Etat » et « possède des droits propres inaliénables ». De cette affirmation, nous pouvons conclure que l'Etat n'est pas d'institution divine, mais une importante institution humaine au service des familles. Le préambule témoigne de l'importance de la société : « *La famille et la société, unies entre elles par des liens organiques et vitaux, assument des rôles complémentaires pour défendre et promouvoir le bien de toute l'humanité et de chaque personne (G)* ». Comprenons mieux, en cette quatrième partie, les liens vitaux et la nécessaire complémentarité entre les familles et la société. Aucune famille ne peut et ne doit vivre en autarcie dans un îlot séparé du reste du monde. Chaque famille fait partie de la grande famille qu'est l'humanité.

Dans le préambule, le Saint-Siège a tenu à affirmer que *l'Église sait que le bien de la personne, de la société et son bien propre passent par la famille. Elle a toujours considéré qu'il appartient à sa mission de proclamer à tous les hommes le dessein de Dieu, inscrit dans la nature humaine, sur le mariage et sur la famille, de promouvoir ces deux institutions et de les défendre contre tous ceux qui leur portent atteinte (L)* ».

Soulignons plus particulièrement l'Article 5 de la Charte : « *Parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, les parents ont le droit originel, premier et inaliénable de les éduquer ; c'est pourquoi ils doivent être reconnus comme les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants* ». Trois adjectifs sont utilisés pour spécifier le droit des parents : originel (ce droit trouve son fondement dans l'origine de l'humanité, comme nous l'avons dit, il vient de Dieu Créateur), premier (le droit des parents éducateurs passe avant le droit des Etats et le droit des religions), inaliénable (ce droit ne peut pas être enlevé aux parents, parce qu'il existe un lien vital et ontologique entre eux et leur progéniture).

De ce droit originel, premier et inaliénable, sont tirés six autres droits :

a) *Le droit des parents d'éduquer leurs enfants conformément à leurs convictions morales et religieuses et de recevoir aussi de la société l'aide et l'assistance nécessaires.*

b) *Le droit de choisir librement les écoles suivant leurs convictions et d'être aidés par les pouvoirs publics pour être véritablement libres d'exercer ce droit.*

c) *Le droit d'obtenir que leurs enfants ne soient pas contraints de suivre des enseignements qui ne sont pas en accord avec leurs propres convictions morales et religieuses. En particulier l'éducation sexuelle*

d) *L'Etat viole les droits des parents s'il impose un système obligatoire d'éducation d'où est exclue toute formation religieuse.*

e) *Le droit premier des parents doit être garanti dans toutes les formes de collaboration entre parents, enseignants et responsables des écoles.*

f) *Le droit d'attendre des moyens de communication sociale qu'ils soient des instruments positifs et non négatifs pour l'éducation des enfants.*

B) LE COMBAT OLYMPIQUE DE LA PURETE ET DE LA VERITE

Il n'est pas besoin d'être prophète pour dire que les Droits de la Famille sont loin d'être respectés dans tous les Etats du monde ! En ce qui concerne notre monde occidental, les Droits de la Famille sont vraiment menacés par les dictatures du relativisme qui ont de graves conséquences sur l'éducation dont les parents sont les premiers responsables. Comment les parents ne seraient-ils pas angoisser pour l'éducation de leurs enfants devant la pornographie qui envahit tout, les défigurations de l'amour, l'avortement, le mensonge, le dieu argent, la violence, la vérité souvent déformée dans l'enseignement et l'absence de Dieu ?

L'Eglise, consciente de ce grand combat, veut continuer, cependant, à privilégier le réalisme de l'espérance. Les évêques de Vatican II ont choisi comme titre de la Constitution pastorale « l'Eglise dans le monde de ce temps » ces deux mots qui révèlent le réalisme de leur espérance : *Gaudium et Spes*, joie et espérance. La situation du monde en 1965 était inquiétante : la menace de la guerre atomique était très réelle. La persécution marxiste s'étendait. Beaucoup d'hommes et de femmes souffraient de la faim et des injustices. Les évêques partageaient les angoisses et les tristesses des hommes de leur temps, mais ils ont compris que l'Esprit Saint les poussait à annoncer la joie et l'espérance qui se fondent sur Jésus, Notre Seigneur et Notre Dieu ! Aujourd'hui, malgré toutes les défigurations de l'amour, malgré les dictatures du relativisme, malgré toutes nos angoisses et tristesses, nous devons annoncer la même joie et la même espérance. Notre Fondateur et Mère Marie Augusta, en 1948, avaient eu cette intuition : la virginité gardée pour le Christ sera l'équivalent du martyr, il faudra mener le combat olympique pour la pureté. Est-il possible en 2011 de mener victorieusement ce combat olympique de la pureté et de le faire mener aux enfants ? Nous devons croire en la puissance de la grâce rédemptrice du Christ. Notre Fondateur était convaincu que l'éducation des cœurs à l'amour complet, humain et divin, avec l'aide puissante du Cœur de Jésus et de Notre-Dame des Neiges, épanouirait les cœurs des hommes, provoquerait la justice civile et sociale, obtiendrait que soient soutenus tous les pauvres, tous les malheureux, tous ceux qui souffrent, et aboutirait ainsi à la civilisation de l'amour. Il avait la ferme conviction, en contemplant les Cœurs infiniment purs de Jésus et de Marie, que la nature actuelle de l'homme ne lui enlève pas la possibilité et la grâce, de par le secours divin, de réaliser une vie d'amour pur, plus belle encore, dans la domination de la chair, comme l'on aime au Ciel, comme le Père nous aime, comme Jésus nous aime, avec son Cœur humain, pour réaliser une unité profonde entre Lui, Dieu et nous, ses pauvres créatures. Il nous a permis d'aborder le troisième millénaire avec une **grande espérance** et une **grande confiance** dans le Cœur immaculé de Marie, Notre-Dame des Neiges, notre Mère et notre médiatrice de grâces, qui aime tous ses enfants et voudrait n'en perdre aucun. Nous pouvons être sûrs qu'elle va agir puissamment pour ouvrir les cœurs et les tourner vers son Fils **en ce millénaire** qui lui a été consacré par Jean-Paul II, le 8 octobre 2000. Benoît XVI, le 13 mai 2010 à Fatima, a renouvelé la consécration de Jean-Paul II et a consacré tous les prêtres du monde au Cœur immaculé de Marie. Les parents devraient l'imiter en consacrant à ce même Cœur immaculé toute leur famille et chacun de leurs enfants. Le Cœur immaculé de Marie nous permettra de mener victorieusement le combat de la pureté et aussi celui de la vérité. Les deux combats sont liés. N'oublions pas la sixième Béatitude : « Bienheureux les cœurs purs, ils verront Dieu ». Pour voir Dieu qui est la Vérité, il faut avoir le cœur pur. Benoît XVI est un modèle pour chacun de nous. Il est un infatigable chercheur et témoin de la Vérité. Son cœur est pur ! Ne nous décourageons pas si nous n'avons pas encore mener victorieusement le combat olympique de la pureté, mais prions la Vierge Marie et les Saints. Si nous sommes découragés à cause de nos échecs dans l'éducation, pensons à Marie-Magdeleine et Augustin. Ils

ont été de grands pécheurs mais, par la grâce de Jésus, ils sont devenus de très grands Saints. Saint Augustin est même le docteur de l'Amour ! La Miséricorde de Dieu est sans limite. Elle est même, a dit Jean-Paul II, dans son dernier livre, sorti quelques semaines avant sa mort, la limite du Mal car elle est plus puissante que lui. Benoît XVI est confiant : les dictatures du relativisme ne pourront pas l'emporter sur la Vérité car la Vérité s'impose par elle-même. Il nous appelle, cependant, à comprendre que l'urgence des urgences est le retour de Dieu dans le cœur des hommes. Comprenons-le pour la vie et la mission de la famille : l'urgence est le retour de Dieu dans le cœur des parents et dans le cœur des enfants !

C) LA FAMILLE POUR JEAN-PAUL II : « GAUDIUM ET SPES », JOIE ET ESPERANCE !

Le 8 octobre 1994, pour la première journée mondiale de la famille, Jean-Paul II disait : *"Famille que dis-tu de toi-même? Famille, famille chrétienne : qu'es-tu? L'Église et la famille ont la même origine. Elles ont la même généalogie en Dieu : en Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit. C'est par cette généalogie divine qu'elles se constituent à travers le grand Mystère de l'Amour divin. L'Église et la famille trouvent leur origine dans ce Mystère. Famille, que dis-tu de toi-même ? «Je suis», dit la famille. "Pourquoi es-tu ?" «Je suis parce que Celui qui a dit de Lui-même : "Je Suis Celui qui Suis" m'a donné le droit et la force d'exister. Je suis, je suis famille, je suis le domaine de l'amour ; je suis le domaine de la vie ; je suis». "Que dis-tu de toi-même ?" «Je suis Gaudium et Spes = Joie et Espérance».*" Ce texte improvisé de Jean-Paul II est peu connu. Sur le Site du Vatican, il n'est qu'en italien. Le Pape de la Famille avait pourtant fait cette confidence : il avait prié pour trouver des idées à développer à l'occasion de la première Journée mondiale des familles. L'inspiration lui a été donnée au moment où il a parlé, puisque, a-t-il dit, une grande partie de son discours avait été improvisée. C'est donc l'Esprit Saint qui lui a inspiré de dire que la Famille est Gaudium et Spes !

La Famille est Gaudium et Spes pour les époux qui expérimentent la joie de l'amour conjugal et la joie de collaborer avec Dieu Créateur pour la transmission de la vie humaine ! La plus grande richesse de l'humanité n'est pas l'argent, mais l'homme ! *Que seraient la joie et l'espérance des hommes de notre temps si la vie humaine ne pouvait plus être transmise ?* Oui, la famille est joie et espérance pour notre humanité !

C'est dans la famille, que les époux, par leur égale dignité, leur complémentarité et leur amour, trouvent leur épanouissement et leur joie ; c'est dans la famille que l'enfant grandit dans la joie et l'espérance ; c'est dans la famille que le vieillard peut s'avancer vers la mort dans la sérénité et l'espérance !

La famille est Gaudium et Spes, parce qu'elle est une vraie et intime communauté d'amour ; c'est en elle que la vie humaine est accueillie comme un don de Dieu, et qu'elle est aimée et protégée jusqu'à son terme naturel. La Famille est vraiment *la première école de l'amour vrai, don désintéressé de soi !*

La Famille est Gaudium et Spes parce qu'en elle on apprend à vivre en société et à préparer la civilisation de l'amour où le droit du plus fort cèdera la place au droit du plus faible à être aimé et reconnu comme un être créé à l'image et ressemblance de Dieu.

La famille chrétienne est Gaudium et Spes pour l'Église parce qu'elles éduquent les saints et les futurs laïcs, prêtres et consacrés de l'Église de demain.

La famille, enfin, est Gaudium et Spes parce que, par le sacrement du mariage, Jésus accompagne les époux, fortifie leur amour, les rend généreux dans le don de la vie, leur permet de surmonter les difficultés et leur donne toutes les grâces dont ils ont besoin pour leur difficile mission d'éducation humaine et chrétienne de leurs enfants. Jésus est la source de la joie et de l'espérance de tous ses membres.

Oui, Jean-Paul II a été inspiré par le Saint-Esprit en disant : *«je suis famille, je suis le domaine de l'amour ; je suis le domaine de la vie ; je suis Gaudium et Spes = Joie et Espérance».*

D) Le troisième millénaire des familles, grande prophétie de Jean-Paul II

En ce dernier chapitre, nous voudrions faire découvrir que la famille est *«joie et espérance»* pour ce troisième millénaire qui, selon Jean-Paul II, sera le millénaire des familles. Cette prophétie souligne que l'humanité a absolument besoin d'elle pour devenir la Famille des Nations.

L'Église enseigne l'unité d'origine de tous les hommes, issus de la première famille créée par Dieu. De ce fait, les hommes et les femmes, quelle que soit leur couleur, quelle que soit leur culture, sont tous frères et sœurs. L'unité d'origine interdit absolument le racisme et fonde le principe universel de la solidarité. Tous les hommes ont été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, ils descendent d'un couple unique, ils sont appelés à former une seule famille : la famille humaine.

L'humanité, une dans son origine, est donc une famille. Elle ne peut pas être considérée comme un ensemble d'États hétérogènes, mais comme une Communauté de Nations. Le mot «nation» est forgé sur le mot «naissance», il signifie un lien du sang (en latin, le mot «gentes» = les nations, vient du verbe «gigno» = engendrer). Le mot «patrie» vient de «père», il indique une origine commune par l'ancêtre paternel. Le mot «ethnie» vient du mot grec «ethnos» = peuple, et signifie un groupement naturel d'individus de même culture.

Après le terrible fléau de la deuxième guerre mondiale, les grandes Nations du monde ont compris que le nationalisme exacerbé ne conduisait qu'à la ruine de l'humanité. Les Nations ont alors créé l'ONU. L'Église s'est réjouie de la création de cette Organisation internationale. Les Papes Paul VI, Jean-Paul II et Benoît XVI ont rencontré les dirigeants des Nations au siège de l'ONU. Dans son discours du 5-10-1995, Jean-Paul II a formulé le vœu que cette Organisation internationale devienne «la Famille des Nations» : *«Le concept de famille, disait-il, évoque immédiatement quelque chose qui va au-delà des seuls rapports fonctionnels et de la seule convergence des intérêts. Par sa nature, la famille est une communauté fondée sur la confiance réciproque, sur le soutien mutuel, sur le respect sincère. Dans une famille authentique, il n'y a pas de domination des forts : au contraire, les membres les plus faibles sont, précisément en raison de leur faiblesse, doublement accueillis et servis»*. Jean-Paul II disait que l'on devait surmonter les guerres réelles et les guerres froides par ce saut qualitatif de la vie internationale : des Nations unies à la famille des Nations. Cette espérance nouvelle permettrait à toutes les Nations d'aller au-delà de la peur et d'édifier la civilisation de l'amour ! Elle serait la seule réponse à l'un des plus grands paradoxes de la «modernité» : d'une part, l'affirmation de la «maturité de l'homme» et de son «autonomie», et, d'autre part, la «crainte de lui-même», la «peur de ce qu'il est capable de faire», la «peur de l'avenir» ! Prolongeons, au terme de nos approfondissements sur la famille, le discours de Jean-Paul II en disant que *la destruction de la famille serait aussi l'autodestruction de la Famille des Nations !*

La crise actuelle mondiale est très grave : les cultures de la mort ont provoqué, depuis 1975, la mort de plus d'un milliard d'enfants. Les chiffres démographiques actuels montrent que les pays d'Europe vont sur leur déclin irrémédiable ! La crise économique fait toujours planer une grave menace sur le monde. Les guerres ne s'arrêtent pas. Le terrorisme et l'intolérance grandissent encore. Le tremblement de terre et le Tsunami au Japon suscitent la peur d'une catastrophe nucléaire majeure. L'absence inquiétante de Dieu dans le cœur d'un grand nombre et dans nos sociétés, la puissance des dictatures du relativisme, la montée des fondamentalismes religieux font redouter un avenir où le Mal serait plus fort que le Bien, où le Mensonge tiendrait la Vérité captive du pouvoir des ténèbres. La situation est-elle désespérée ? Notre monde est-il maudit ? Nous ne le pensons pas. Notre foi, notre espérance et notre charité se fondent, bien évidemment, sur Jésus, notre Rocher. Mais nous avons aussi confiance, à la suite de Jean-Paul II, que le troisième millénaire sera le millénaire des familles. Nous vivons la onzième année de ce millénaire. La prophétie de Jean-Paul II est loin d'être accomplie, mais, pourtant, des familles, qui veulent vivre selon le plan de Dieu, se lèvent ! Ces familles n'ont pas peur de donner la vie, d'accueillir, d'aimer, de protéger et de défendre toute vie ! Elles donneront au monde de demain les membres qui le transformeront et qui, avec les forces vives de l'Église catholique et des hommes de bonne volonté, travailleront à l'édification de la civilisation de l'amour et de la Famille des Nations ! *Oui, famille, tu es bien joie et espérance de l'humanité ! Les cultures de la mort ne pourront pas te supprimer, car tu es d'institution divine !*

Le 5 juin 2005, Benoît XVI a fait un long discours sur la famille aux membres du diocèse de Rome. Citons en deux extraits significatifs comme conclusion de notre formation : *«Mariage et famille ne sont pas en réalité une construction sociologique due au hasard, et fruit de situations historiques et économiques particulières. Au contraire, la question du juste rapport entre l'homme et la femme puise ses racines dans l'essence la plus profonde de l'être humain et ne peut trouver sa réponse qu'à partir de là. C'est-à-dire qu'elle ne peut être séparée de la question ancienne et toujours nouvelle de l'homme sur lui-même : qui suis-je ? Qu'est-ce que l'homme ? Et cette question, à son tour, ne peut être séparée de l'interrogation sur Dieu : Dieu existe-t-il ? Et qui est Dieu ? Quel est son visage véritable ? La réponse de la Bible à ces deux questions a valeur d'unité et de conséquence : l'homme est créé à l'image de Dieu, et Dieu lui-même est amour. C'est pourquoi la vocation à l'amour est ce qui fait de l'homme l'authentique image de Dieu : il devient semblable à Dieu dans la mesure où il devient quelqu'un qui aime.*

De ce lien fondamental entre Dieu et l'homme en découle un autre : le lien indissoluble entre esprit et corps : l'homme est en effet une âme qui s'exprime dans le corps et un corps qui est vivifié par un esprit

immortel. Le corps de l'homme et de la femme revêt donc également, pour ainsi dire, un caractère théologique; ce n'est pas uniquement un corps, et ce qui est biologique chez l'homme n'est pas seulement biologique, mais est l'expression et la réalisation de notre humanité. De même, la sexualité humaine n'est pas séparée de notre nature de personne, mais lui appartient. Ce n'est que lorsque la sexualité est intégrée dans la personne qu'elle réussit à acquérir un sens.

Ainsi, des deux liens, celui de l'homme avec Dieu et, dans l'homme, celui du corps avec l'esprit, en découle un troisième : celui entre personne et institution. La totalité de l'homme inclut en effet la dimension du temps, et le « oui » de l'homme est un dépassement du moment présent : dans son intégrité, le « oui » signifie « toujours », et constitue l'espace de la fidélité. Ce n'est qu'au sein de celui-ci que peut croître la foi qui donne un avenir et qui permet que les enfants, fruits de l'amour, croient en l'homme et en son avenir en des temps difficiles. La liberté du « oui » se révèle donc comme une liberté capable d'assumer ce qui est définitif : la plus grande expression de la liberté n'est alors pas la recherche du plaisir, sans jamais parvenir à une véritable décision. Apparemment, cette ouverture permanente semble être la réalisation de la liberté, mais ce n'est pas vrai: la véritable expression de la liberté est la capacité à se décider pour un don définitif, dans lequel la liberté, en se donnant, se retrouve pleinement soi-même.

De façon concrète, le « oui » personnel et réciproque de l'homme et de la femme ouvre les portes à l'avenir, à l'authentique humanité de chacun, et, dans le même temps, est destiné au don d'une nouvelle vie. C'est pourquoi ce « oui » personnel ne peut être qu'un « oui » publiquement responsable, à travers lequel les conjoints assument la responsabilité publique de la fidélité qui garantit également l'avenir de la communauté. En effet, aucun de nous n'appartient exclusivement à soi-même: c'est pourquoi chacun est appelé à assumer au plus profond de soi sa responsabilité publique. Le mariage comme institution n'est donc pas une ingérence indue de la société ou de l'autorité, l'imposition d'une forme extérieure dans la réalité la plus privée de la vie; il s'agit au contraire d'une exigence intrinsèque du pacte de l'amour conjugal et de la profondeur de la personne humaine.

*Les diverses formes actuelles de dissolution du mariage, comme les unions libres et le « mariage à l'essai », jusqu'au pseudo-mariage entre personnes du même sexe, sont au contraire l'expression d'une liberté anarchique, qui se fait passer à tort pour la véritable liberté de l'homme. Une telle pseudo-liberté repose sur une banalisation du corps, qui inclut inévitablement la banalisation de l'homme. Son présupposé est que l'homme peut faire ce qu'il veut de lui-même : son corps devient ainsi une chose secondaire, manipulable du point de vue humain, qui peut être utilisé comme bon lui semble. Le libertinage, qui se fait passer pour la découverte du corps et de sa valeur, est en réalité un dualisme qui rend le corps méprisable, le plaçant pour ainsi dire en dehors de l'être authentique et de la dignité de la personne ». Ce texte est, comme tous les textes de Benoît XVI, lumineux ! Il était important de conclure par un enseignement de celui qui est Pierre en notre temps. Je suis bien conscient d'avoir beaucoup plus cité Jean-Paul II que Benoît XVI dans mes quatre parties. Mais ces deux Papes ne font qu'un, pourrions-nous dire ! Tout au long de nos développements, nous avons pris soin de ne jamais oublier le monde dans lequel nous vivons. Benoît XVI, dans son grand discours sur la famille à Rome, ne l'a pas oublié. Citons cet autre extrait si important sur **la menace du relativisme** : « Aujourd'hui, un obstacle particulièrement menaçant pour l'œuvre d'éducation est constitué par la présence massive, dans notre société et notre culture, de ce relativisme qui, en ne reconnaissant rien comme définitif, ne laisse comme ultime mesure que son propre moi avec ses désirs, et sous l'apparence de la liberté devient une prison pour chacun, séparant l'un de l'autre et réduisant chacun à se retrouver enfermé dans son propre « Moi ». Dans un tel horizon relativiste une véritable éducation n'est donc pas possible : en effet, sans la lumière de la vérité toute personne est condamnée, à un moment ou à un autre, à douter de la bonté de sa vie même et des relations qui la constituent, de la valeur de son engagement pour construire quelque chose en commun avec les autres. Il est donc clair que nous devons non seulement chercher à surmonter le relativisme dans notre travail de formation des personnes, mais que nous sommes également appelés à nous opposer à sa domination destructrice dans la société et dans la culture. A côté de la parole de l'Eglise, le témoignage et l'engagement public des familles chrétiennes est donc très important, en particulier pour réaffirmer le caractère inviolable de la vie humaine de sa conception jusqu'à son terme naturel, la valeur unique et irremplaçable de la famille fondée sur le mariage et la nécessité de mesures législatives et administratives qui soutiennent les familles dans leur tâche d'engendrer et d'éduquer les enfants, tâche essentielle pour notre avenir commun. Je vous remercie cordialement également pour cet engagement ».*

Comment sortir de la prison de son « Moi » ? Comment préserver les familles du relativisme ? Benoît XVI nous l'a dit dans sa première homélie de Pape Urbi et Orbi. Elle sera notre conclusion définitive : *« En ce moment, je me souviens du 22 octobre 1978, quand le Pape Jean-Paul II commença son ministère ici, sur la Place-St.Pierre. Les paroles qu'il prononça alors résonnent encore et continuellement à mes oreilles: 'N'ayez pas peur, au contraire, ouvrez tout grand les portes au Christ'. Le Pape parlait aux forts, aux puissants du monde, qui avaient peur que le Christ les dépossède d'une part de leur pouvoir, s'ils l'avaient laissé entrer et s'ils avaient concédé la liberté à la Foi. Oui, il les aurait certainement dépossédés de quelque chose: de la domination de la corruption, du détournement du droit, de l'arbitraire. Mais il ne les aurait nullement dépossédés de ce qui appartient à la liberté de l'homme, à sa dignité, à l'édification d'une société juste. Le Pape parlait en outre à tous les hommes, surtout aux jeunes. En quelque sorte, n'avons-nous pas tous peur si nous laissons entrer le Christ totalement en nous, si nous nous ouvrons totalement à lui, peur qu'il puisse nous déposséder d'une part de notre vie? N'avons-nous pas peur de renoncer à quelque chose de grand, d'unique, qui rend la vie si belle? Ne risquons-nous pas de nous trouver ensuite dans l'angoisse et privés de liberté? Et encore une fois le Pape voulait dire: Non! Celui qui fait entrer le Christ ne perd rien, rien, absolument rien de ce qui rend la vie libre, belle et grande. Non! Dans cette amitié seulement s'ouvrent tout grand les portes de la vie. Dans cette amitié seulement se dévoilent réellement les grandes potentialités de la condition humaine. Dans cette amitié seulement nous faisons l'expérience de ce qui est beau et de ce qui libère. Ainsi, aujourd'hui, je voudrais, avec une grande force et une grande conviction, à partir d'une longue expérience de vie personnelle, vous dire, à vous les jeunes: N'ayez pas peur du Christ ! Il n'enlève rien et il donne tout. Celui qui se donne à lui reçoit le centuple. Oui, ouvrez, ouvrez tout grand les portes au Christ et vous trouverez la vraie vie. Amen ».*

Annexe sur la « sponsalité »

Comme je l'ai promis pendant la formation que j'ai donnée le 7 avril dernier à Paris, je vais essayer de vous préciser la notion de « sponsalité », mais je ne peux pas, je m'en excuse, approfondir davantage car le temps de manque. Je pense que ce que je vous ai copié pourra vous aider à mieux comprendre.

La notion de sponsalité a été surtout développée par Jean-Paul II dans ses audiences du mercredi sur la théologie du corps. Notre difficulté pour comprendre cette notion vient du fait que l'adjectif « sponsal » ou le substantif « sponsalité » n'existent pas en français et que les commentaires sur l'enseignement de ce Grand Pape ne prennent pas la peine de commencer par les définir. Ces mots viennent du latin. Le verbe « sponsare » signifie : promettre, fiancer, engager. Le substantif « sponsus » signifie « fiancé », « époux ». Le substantif « sponsa » signifie : fiancée, épouse, femme.

Jean-Paul II disait : *« Quand nous parlons de la signification du corps, nous nous référons avant tout à la pleine conscience de l'être humain, mais nous incluons chaque expérience effective du corps dans sa masculinité et dans sa féminité et, en tout cas, sa constante prédisposition à telle expérience. La "signification" du corps n'est pas seulement quelque chose de conceptuel. Nous avons déjà suffisamment attiré l'attention là-dessus dans les précédentes analyses. La "signification" du corps est en même temps ce qui détermine son attitude: il est la manière de vivre du corps. C'est la mesure que l'homme intérieur, c'est-à-dire ce "cœur" dont parle le Christ dans le discours sur la montagne, applique au corps humain en ce qui concerne sa masculinité-féminité (en ce qui concerne donc sa sexualité) ».* (JP II 25 juin 1980)

J'ai trouvé sur un site rennais, ce développement intéressant : « L'amour sponsal est la forme la plus élevée de l'amour, c'est l'amour du don de soi. L'amour sponsal est la dernière forme de l'amour, la plus élevée, qui seule correspond vraiment aux désirs profonds du cœur de l'homme. Ici, il s'agit de vouloir le bien de l'autre à travers le don de soi. Cet amour comble le cœur d'une manière toute particulière et réalise ce pour quoi nous sommes faits. Nous avons tous, normalement, une disposition à la sponsalité (bien qu'il est vrai que l'on a pu plus ou moins l'abîmer par certaines expériences qui défigurent l'amour).

Et la vocation n'est rien d'autre qu'une manière particulière (dans le mariage, le célibat, la vie religieuse ou le sacerdoce) de réaliser cette disposition à la sponsalité. La vocation réalise en nous nos désirs les plus profonds, elle se présente comme la manière la plus adéquate de devenir ce que nous sommes.

L'amour sponsal est le don de sa propre personne à une autre (personne ou Dieu). Aucune autre forme d'amour ne peut conduire une personne aussi loin dans sa quête pour le bien de l'autre que l'amour sponsal. La personne ne peut pas être la propriété de quelqu'un d'autre, mais ce qui est impossible et illégitime dans l'ordre naturel et dans un sens physique peut survenir dans l'ordre de l'amour et dans un sens moral (cf. Mt 10, 39).

L'amour sponsal doit étroitement être allié à la bienveillance et à l'amitié, sinon il peut lui-même se trouver dans un vide dangereux dans lequel les personnes impliquées peuvent se sentir délaissées.

Le caractère décisif de l'amour sponsal est le don de notre propre personne. Aucune forme d'amour ne peut conduire la personne aussi loin dans sa quête pour le bien de l'autre que l'amour sponsal.

Dans ce rapport, l'être humain semble rencontrer la promesse qui lui fait dépasser sa propre limite et lui permet d'atteindre une plénitude incomparable, parce que « à la racine de toute la réalité vivante, il y a la sponsalité. Et c'est la sponsalité qui rend toute chose promesse, comme le dit le mot lui-même : sponsale, cela veut dire une réalité prometteuse, qui promet ». ([Centre de mystique chrétienne, spiritualité chrétienne - Rennes \(35\)](#) dimanche 16 mai 2010, par cmchr)

La « sponsalité » étant liée à la masculinité et à la féminité, je vous copie ce texte que j'avais préparé sur la complémentarité de l'homme et de la femme :

L'HOMME ET LA FEMME EGAUX ET COMPLEMENTAIRES

Le Catéchisme de l'Eglise Catholique enseigne : *"L'homme et la femme sont faits l'un pour l'autre : non pas que Dieu ne les aurait faits qu'à moitié et incomplets. Il les a créés pour une communion de personnes, en laquelle chacun peut être aide pour l'autre parce qu'ils sont à la fois égaux en tant que personnes et complémentaires en tant que masculin et féminin* (CEC 372).

Jean-Paul II, dans sa lettre aux femmes, le 29 juin 1995, écrivait : *"Dans la création de la femme est inscrit le principe de l'aide qui n'est pas unilatérale mais réciproque. La femme est le complément de l'homme, comme l'homme est le complément de la femme. Le féminin réalise l'humain tout autant que le fait le masculin mais selon une harmonie différente et complémentaire. C'est seulement dans la dualité du «masculin» et du «féminin» que l'«homme» se réalise pleinement"*.

L'aide dont il est question, dit encore Jean-Paul II, ne concerne pas seulement l'agir mais aussi l'être. Il s'agit d'une complémentarité physique, psychologique et ontologique.

I) LA COMPLEMENTARITE PHYSIQUE DE L'HOMME ET DE LA FEMME

Les physiologies féminines et masculines sont, c'est évident, complémentaires ! Il a fallu, cependant, que le Saint-Siège réaffirme clairement cette complémentarité physique, fondée sur la nature humaine, lors de la Conférence de Pékin en septembre 1995, car certains mouvements voulaient faire adopter une nouvelle notion de genre humain niant cette complémentarité voulue par Dieu Créateur. Ces mouvements voulaient que la Conférence de Pékin adopte la théorie nouvelle des 5 nouveaux genres : masculin, féminin, homosexuel masculin, homosexuel féminin et transexuel ! Le Saint-Siège a eu une contribution importante dans cette Conférence pour empêcher que soit adoptée une telle théorie. La Conférence a ainsi pu affirmer que n'existaient, de fait, que **2 genres, fondés sur la nature humaine : le genre masculin et le genre féminin**.

Mère Térésa s'était étonnée de ce que certains mouvements voulaient nier cette évidente complémentarité physique : *"Je n'arrive pas à comprendre pourquoi certains affirment que l'homme et la femme sont parfaitement semblables et nient les belles différences qui existent entre l'homme et la femme ? Pourquoi Dieu a-t-il créé des hommes et des femmes ? La maternité est le don de Dieu aux femmes. Nous ne pouvons pas détruire ce don de la maternité, en particulier par le crime de l'avortement"*.

La complémentarité physique a été voulue par Dieu Créateur dans le but, c'est évident, du **don de la vie**. L'homme et la femme doivent accepter leur condition physique, telle que Dieu l'a voulue. C'est en l'acceptant pleinement qu'ils réaliseront vraiment leur masculinité et leur féminité.

Cette complémentarité demande-t-elle le **mariage et l'union sexuelle** ? Pour la majorité des hommes et des femmes, oui. Dieu a voulu Adam et Eve, différents et complémentaires physiquement, pour créer une **intime communauté de vie et d'amour**. Pour que cette communauté soit effectivement réalisée, il est absolument indispensable que **l'homme assume sa mission d'époux et de père** et que **la femme accepte dans l'amour sa mission complémentaire d'épouse et de mère**.

Jésus et la Sainte Vierge, le Nouvel Adam et la Nouvelle Eve, **l'Homme parfait et la Femme parfaite, ont assumé leur masculinité et leur féminité sans exercer la sexualité** voulue par Dieu Créateur pour Adam et Eve. L'Eglise continue à parler de la vocation supérieure du **célibat consacré** (pour ceux qui y sont appelés, bien sûr !). Le célibat consacré n'est pas le refus de la paternité ou de la maternité, mais une manière nouvelle, dans le Christ, de vivre une **paternité et maternité spirituelles** en vue du Royaume où l'on n'épousera plus, car tous seront semblables aux anges (Mt 22, 30).

Dans sa lettre aux femmes, du 29 juin 1995, Jean-Paul II a écrit que **Le Christ** avait confié seulement aux **hommes** le devoir d'être «**icône**» de son **visage de pasteur et d'Epoux** de l'Eglise à travers l'exercice du sacerdoce ministériel. La femme croyante, elle - et plus particulièrement la consacrée - était une sorte de **prophétie immanente : elle était icône du mystère de l'Eglise, Epouse du Christ**. Cela permet de comprendre que la première complémentarité n'est pas vécue seulement dans le mariage.

II) LA COMPLEMENTARITE PSYCHOLOGIQUE DE L'HOMME ET DE LA FEMME

Jean-Paul II a essayé de décrire dans une lettre très importante, signée en la fête de l'Assomption : "**la dignité et la vocation de la femme**" (15 août 1988) et dans sa **lettre à toutes les femmes du monde entier**, le 29 juin 1995, ce qu'était cette complémentarité. Il est bien difficile d'en parler, tant les psychologies féminines et masculines sont complexes ! Les conseillers spirituels qui ont beaucoup d'expérience sont très nuancés pour parler de cette complémentarité !

On pourrait dire, d'une manière générale, que l'homme est habituellement plus abstrait, alors que la femme est plus concrète. La complémentarité psychologique permet d'élargir et d'enrichir les jugements masculins et féminins. **L'homme a besoin du complément de la psychologie féminine et la femme du complément de la psychologie masculine**. Il est donc nécessaire, dans le couple, qu'ils prennent le temps suffisant pour dialoguer. Après un repas en famille ou avec des amis, l'épouse aura normalement davantage "senti" les personnes alors que l'époux aura davantage retenu les idées qui ont été développées. L'échange permettra à chacun de s'enrichir. L'épouse aura "vu" tout le minutieux travail accompli par la femme qui a préparé la réception pour que la fête soit réussie. L'époux n'aura, peut-être, pas été aussi sensible à tous les détails !

Jean-Paul II a montré combien cette complémentarité psychologique était importante pour la vie de la société et la vie de l'Eglise : "*Par la perception propre à ta féminité, tu enrichis la compréhension du monde et tu contribues à la pleine vérité des relations humaines*" (2). *Une plus forte présence sociale de la femme s'avérera précieuse car elle contribuera à manifester les contradictions d'une société organisée sur les seuls critères de l'efficacité et de la productivité, et elle obligera à redéfinir les systèmes, au bénéfice des processus d'humanisation qui caractérisent la «civilisation de l'amour».*" Il y a une **grave inversion des valeurs**, si l'économie devient comme l'unique principe de la vie sociale. Le Saint-Père a rappelé aussi que Dieu avait confié à **l'homme et à la femme** la construction de la société. C'est donc, dit le Saint-Père, à l'**«unité des deux»** que Dieu a confié le **progrès** du genre humain tout entier (8).

Jean-Paul II a développé sa pensée sur le **progrès**, marque de la soumission de la terre par l'homme. Les **catégories scientifiques et techniques** ne doivent pas être les seules qui mesurent le progrès. Le **génie féminin** est un grand facteur de progrès humain spirituel. La femme s'est engagée d'une manière admirable dans la grande oeuvre de l'**éducation**. Elle a accompli une forme de **maternité affective, culturelle et spirituelle d'une valeur vraiment inestimable** pour le **développement de la personne et l'avenir de la société**. Le Pape a remercié très vivement toutes ces femmes et religieuses qui se sont données sans compter dans l'éducation et dans le domaine de la santé.

La femme dans l'Eglise a sa mission irremplaçable à remplir. Jean-Paul II a dit aux prêtres que la femme devait être leur mère et leur soeur. Elle est appelée à être collaboratrice du sacerdoce (10). **L'histoire de l'Eglise est marquée par le génie féminin**. Jean-Paul II a parlé de quelques grandes saintes dont Saintes Catherine de Sienne et Thérèse d'Avila, docteurs de l'Eglise. **Le Saint-Père compte beaucoup sur le génie féminin pour l'avenir de l'Eglise dans le troisième millénaire**. (11)

III) LA COMPLEMENTARITE ONTOLOGIQUE DE L'HOMME ET DE LA FEMME

La complémentarité homme-femme ne concerne pas seulement le physique et le psychologique mais aussi l'être. Jean-Paul II parle de «l'être homme» et «l'être femme».

Le Saint-Père veut faire découvrir, par cette complémentarité ontologique, que l'homme à l'image de Dieu n'est pas l'homme masculin seulement, mais **l'homme et la femme**.

Jean-Paul II a voulu dire aussi que **sans la femme l'homme n'est plus l'homme !** Dans sa lettre sur la dignité et la vocation de la femme, il avait écrit que **Dieu avait confié l'homme à la femme**. C'est elle, en effet, qui le porte en son sein pendant 9 mois. C'est elle qui sait **voir l'homme**, le voir **avec le coeur**, le voir **avec ses grandeurs et ses limites** pour venir à sa rencontre et lui être une aide. Que devient l'homme lorsqu'il n'a pas éprouvé l'amour d'une maman ? Que deviendrait l'homme si venait à manquer l'importante contribution de la femme pour l'édification d'une société humaine et fraternelle ?

Le Saint-Père avait bien raison de parler de ce grand bien qu'est la **féminité** qui appartient au **patrimoine constitutif de l'humanité et de l'Eglise**. Autrement dit : il n'y aurait pas l'humanité actuelle ni l'Eglise actuelle sans le génie de la femme !

Il faut aussi compléter l'enseignement de notre Pape et dire que la **masculinité** est aussi un grand bien qui appartient au **patrimoine constitutif de l'humanité et de l'Eglise**. Il est urgent actuellement de parler de l'apport masculin et de donner en exemple tant d'hommes saints qui ont montré qu'il n'y aurait pas, non plus, d'humanité actuelle et d'Eglise sans les virtualités propres à l'homme !

IV) JESUS ET SAINT JOSEPH MODELES DE LA DIGNITE DE L'HOMME

Le génie masculin trouve sa plus haute figure en la personne de **Jésus**, le Verbe incarné, et en celle de Saint Joseph. Le premier est venu révéler l'homme à lui-même. Il a manifesté comment l'homme devait aimer jusqu'à **donner sa vie pour son épouse**. Jésus ne s'est pas marié, Il a vécu dans la virginité totale, mais Il est venu pour contracter un mariage supérieur : **la Nouvelle Alliance** avec le Peuple de Dieu qu'est l'Eglise. Jésus est vraiment modèle pour tout homme : le véritable amour c'est le **don de soi** qui peut demander le **sacrifice total de sa vie pour ceux que l'on aime**. Jésus a été le Bon Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis. L'Histoire de notre Eglise est marquée d'une longue liste de saints qui ont imité le Christ et qui ont fait briller haut le génie masculin.

Le Christ montre aussi que **l'autorité masculine est un service**. Le Christ Epoux exerce cette autorité face à l'Eglise son Epouse. Il l'enseigne, Il la sanctifie par les Sacrements, Il la dirige par les hommes qu'Il a institués à sa tête. Ce service, l'homme doit l'exercer **dans la vérité et l'humilité**.

Le Christ a montré combien il avait en grande estime la dignité de la femme. Jean-Paul II écrivait, dans sa lettre sur la dignité de la femme : *«Il est universellement admis - et cela même par ceux qui ont une attitude critique à l'égard du message chrétien - que le Christ s'est fait auprès de ses contemporains l'avocat de la vraie dignité de la femme et de la vocation que cette dignité implique. Cela provoquait parfois de l'étonnement, de la surprise, souvent cela frisait le scandale : «Ils s'étonnaient qu'il parlât à une femme» (Jn 4, 27)»* (12).

Saint Joseph est le parfait modèle de l'époux. Il a été le chaste gardien de la virginité de son épouse, la Vierge Marie. Il a tenu la place de Dieu le Père auprès de Jésus. Il a pris ses responsabilités d'époux et de père en étant très obéissant aux commandements de Dieu. Le regard de pureté que Saint Joseph portait sur son épouse devait être merveilleux. Il savait que Jésus et la Sainte Vierge étaient plus saints que lui mais il a exercé fidèlement son service de chef de famille, dans un grand esprit d'humilité et de perfection. Il savait écouter son épouse et être attentif à ses moindres besoins. Il était émerveillé par Jésus enfant qui lui était si soumis.

V) LA VIERGE MARIE, PARFAIT MODELE DE LA DIGNITE DE LA FEMME

Jean-Paul II a écrit que le génie féminin avait trouvé sa plus haute figure en la personne de la **Vierge Marie**. En contemplant la Femme par excellence, nous découvrons les 2 joyaux de la féminité : **la virginité et la maternité** ! Par une grâce tout à fait unique et exceptionnelle, l'épouse de Saint Joseph est **demeurée vierge tout en devenant Mère**. Cette vocation unique, dit Jean-Paul II, la Vierge Marie l'a acceptée par obéissance : *«C'est par obéissance à la Parole de Dieu qu'elle a accueilli sa vocation privilégiée, mais pas du tout facile, d'épouse et de mère de famille de Nazareth. En se mettant au service de Dieu, elle s'est mise aussi au service des hommes : service d'amour.*

La Vierge Marie est la plus haute figure du génie féminin par ce service d'amour. Par Marie, la Femme apprend à l'homme en quoi consiste le véritable amour : **le don désintéressé de soi-même** !

Nous aimerions conclure en donnant en exemple, une nouvelle fois, les parents de Sainte Thérèse : les **époux Martin**. Ils avaient conscience de leur égale dignité de personne et ils n'étaient pas jaloux de leur complémentarité ! Ils ont exercé celle-ci d'une manière merveilleuse et ils se sont entraînés pour monter ensemble le chemin de la sainteté avec leurs 9 enfants dont Sainte Thérèse. Ils font découvrir l'importante vérité affirmée par le CEC : *«Dans le mariage, Dieu unit l'homme et la femme de manière que, en formant «une seule chair» (Gen 2, 24), ils puissent transmettre la vie humaine : «Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre» (Gn 1, 28) (CEC 372)*